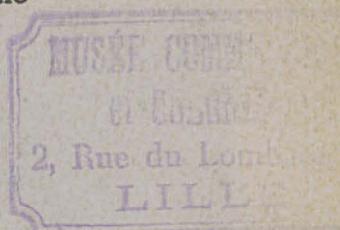


2037

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Direction du Commerce, de l'Industrie, du Travail
et de la Prévoyance Sociale



**L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL & TECHNIQUE
EN ALGÉRIE**



ALGER
—
IMPRIMERIE BACONNIER FRÈRES
6, Boulevard Auguste-Comte
—
1930

~~1266~~ 11/4/32

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

399181/-186918

Direction du Commerce, de l'Industrie, du Travail
et de la Prévoyance Sociale

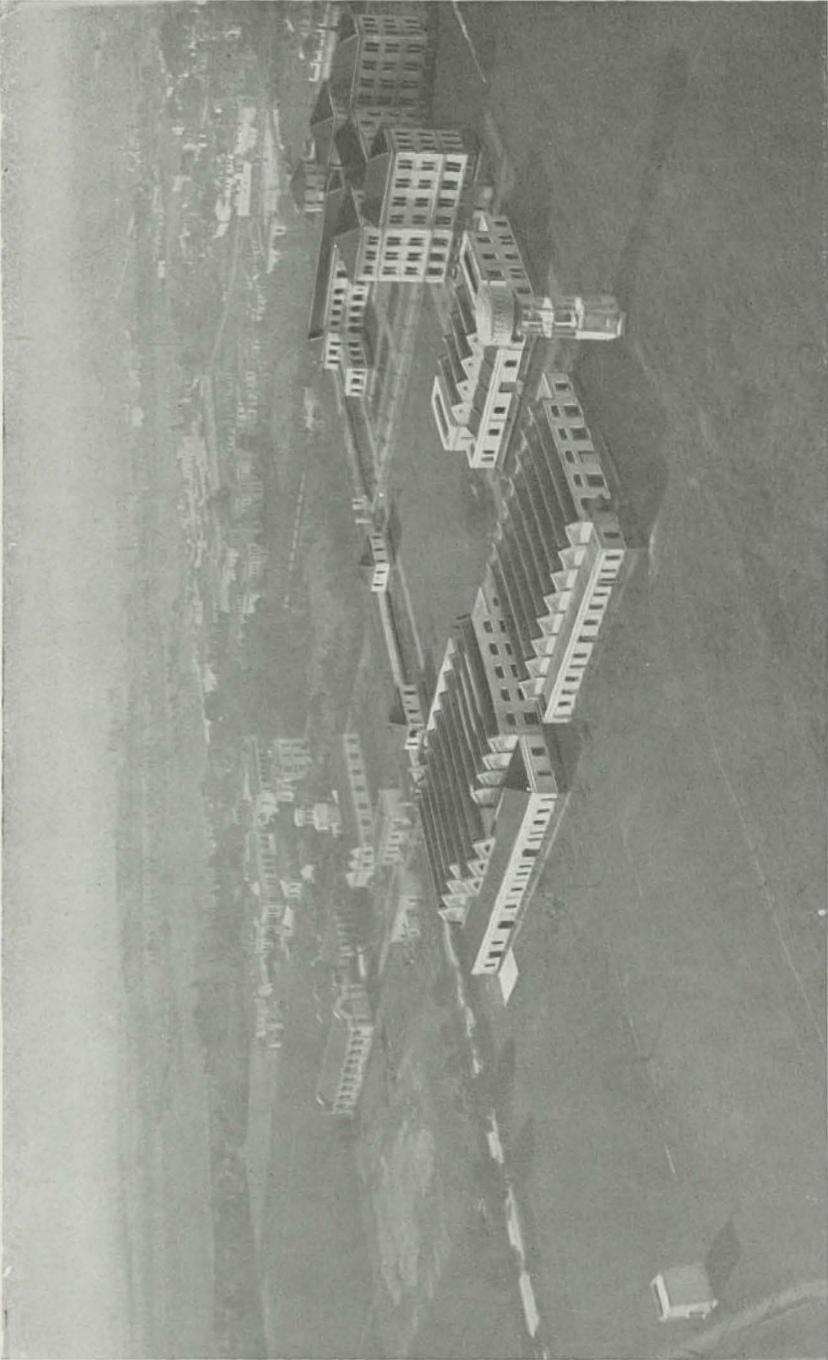


**L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL & TECHNIQUE
EN ALGÉRIE**



ALGER
—
IMPRIMERIE BACONNIER FRÈRES
6, Boulevard Auguste-Comte
—
1930

307181-180718



Institut Industriel d'Algérie
Vue générale

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL & TECHNIQUE EN ALGÉRIE



AVANT-PROPOS

Exposer comment a été conçu et organisé l'enseignement professionnel et technique en Algérie, en matière commerciale et industrielle, montrer le développement actuel de cet enseignement, en esquisser les possibilités d'avenir, tel est l'objet de la présente brochure. Elle constitue une simple étude descriptive, sans aucun caractère dogmatique.

Une première remarque s'impose : dans la Colonie, l'enseignement professionnel et technique est donné aux jeunes européens comme aux jeunes indigènes, sans aucune distinction. Toutes les écoles techniques, tous les cours sont ouverts dans les mêmes conditions à tous ceux qui désirent devenir des ouvriers ou des employés qualifiés de l'industrie ou du commerce. Il existe cependant un enseignement, spécialement réservé aux indigènes, que l'on s'efforce de rénover sous le nom générique « d'artisanat indigène » ; celui-ci présente des caractères particuliers et répond à des buts différents de ceux de l'enseignement technique. Il n'en sera pas question dans cette étude, où l'enseignement agricole ne peut non plus trouver place.

Quelles raisons ont nécessité un effort exceptionnel de l'Administration dans le domaine de l'apprentissage ? Elles peuvent se résumer en une seule : le développement rapide du commerce et de l'industrie en Algérie ; dès 1912, l'un et l'autre ont manqué de personnel et de main-d'œuvre. Il fallait donc, sous peine de laisser s'enrayer l'essor économique de l'Algérie, remédier à cette situation.

Cette pénurie de personnel et de main-d'œuvre spécialisés fut aggravée par la Guerre de 1914-1918, qui a provoqué un arrêt presque complet de l'immigration en Algérie des ouvriers métropolitains et étrangers,

auxquels les industriels avaient recours jusque là. La crise économique de 1920 a amené, par contre, un exode de la main-d'œuvre algérienne vers la France et les protectorats voisins. La Tunisie et surtout le Maroc font d'ailleurs appel d'une façon permanente aux techniciens et aux ouvriers algériens, qui se déplacent facilement dans l'Afrique du Nord. Quand à l'émigration de la main-d'œuvre indigène vers la Métropole, elle a pris, en ces dernières années, des proportions inquiétantes au double point de vue économique et sanitaire.

Cet exode n'est pas sans léser gravement l'Algérie, qui est actuellement en plein essor industriel. Les industries agricoles y sont prospères ; des minoteries, des fabriques de pâtes alimentaires et de conserves, des huileries, des usines de crin végétal, des manufactures de tabacs, des distilleries, transforment les produits du sol, de l'élevage ou de la pêche. La mise en valeur des richesses minières a été poursuivie méthodiquement. L'extraction des minerais de fer, de cuivre, de plomb, de zinc, d'antimoine, ainsi que du kieselguhr, a provoqué la création d'importantes exploitations. Plus récemment, les besoins locaux ont donné lieu, dans les grandes villes, à la création d'établissements divers, tels que les broseries, les tanneries, les savonneries, les fabriques de meubles, de chaussures, etc... Les exploitations assurant les services urbains se sont considérablement développées : usines à gaz, à électricité, adductions d'eau, etc...

On trouve également, en Algérie, des filatures, des fabriques de tapis ; le vêtement, la lingerie et la chaussure y occupent un nombre croissant d'ouvriers.

La petite mécanique, la carrosserie, la fabrication d'ouvrages en métaux et en bois y sont très florissantes.

La métallurgie, la mécanique, la construction d'outillage agricole s'organisent de façon à répondre aux besoins croissants du pays. L'Algérie ne possède pas, en effet, une industrie manufacturière assez importante pour assurer la fabrication des quantités énormes de pièces, d'instruments et des machines nécessaires à son vaste mouvement industriel. Elle est, à cet égard, tributaire de la Métropole et de l'étranger, bien que de nombreuses initiatives tendent, avec succès, à réduire le chiffre de ses importations. Au cours de l'année 1928, il a été importé en Algérie pour 247 millions de machines et mécaniques, dont 56 millions de machines agricoles.

L'agriculture algérienne a donc besoin d'un nombre considérable de machines et d'instruments dont une partie peut se fabriquer sur place : moteurs, tracteurs, alambics, aplatisseurs, appareils de levage, botteleuses, broyeurs, charrues, concasseurs, déchausseuses, défibreuses de plantes textiles, défonceurs, distributeurs d'engrais, égouttoirs, égreneuses de coton, élévateurs, herses, houes, norias, peigneuses de crin végétal, pompes de tous systèmes, pressoirs, pulvérisateurs, scarificateurs, semoirs, tubes de sondage, camions, pièces de rechange, etc...

Depuis longtemps, l'agriculture algérienne est nettement orientée vers l'emploi des méthodes modernes et, pour répondre à ses besoins, un certain nombre d'entreprises se sont spécialisées dans la construction, la

réparation et l'entretien des machines agricoles. Il a été recensé, en 1926, 48 de ces établissements, occupant 394 ouvriers. En outre, dans tous les centres ruraux, existent des ateliers de charronnage, qui ont entrepris la fabrication du petit outillage et les travaux de réparation du matériel de culture employé par les colons.

Le développement rapide de l'automobilisme, signe de prospérité économique, a amené la création d'une industrie spécialisée dans la réparation des véhicules de tous genres. 70 établissements de cette nature ont pu être dénombrés en 1926, dans les trois départements. Le nombre en a certainement beaucoup augmenté depuis cette époque.

D'autre part, l'industrie du bâtiment, après avoir marqué un temps d'arrêt pendant la guerre, fait preuve d'une activité remarquable. La *Statistique Industrielle* de 1926 a recensé 156 entreprises de bâtiment groupant plus de 1.100 ouvriers, et 235 entreprises de peinture en bâtiment réunissant plus de 700 ouvriers. Ces chiffres sont, à l'heure actuelle, très largement dépassés.

De ce document, il ressortait que l'industrie algérienne occupait, en 1926, 160.000 ouvriers environ, dont 98.000 européens et 62.000 indigènes. La population ouvrière de la Colonie ne doit pas être loin d'atteindre en ce moment 200.000 individus, non compris, il va sans dire, les ouvriers agricoles.

L'industrialisation, sans cesse plus accentuée, de l'Algérie profite à toutes les branches de son activité. La transformation sur place de ses produits naturels leur donne une plus value, qui influence heureusement sa balance économique. L'augmentation de sa production la libère peu à peu de la dépendance des marchés étrangers.

Ces considérations n'ont pas échappé à ceux qui se préoccupent de l'avenir du pays et il leur est apparu que la condition primordiale à l'amélioration continue de l'économie de l'Algérie consistait à assurer un recrutement ouvrier de plus en plus large en orientant les nouvelles générations vers les métiers manuels. L'Administration algérienne aussi bien que les initiatives privées se sont donc efforcées de résoudre le problème de la main-d'œuvre spécialisée par le développement de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel.

Les spécialistes auxquels les industriels sont obligés de recourir ne peuvent plus, depuis la guerre, être fournis ni par la Métropole ni par les pays étrangers. Il y a, d'autre part, un intérêt moral à élever le niveau professionnel de la main-d'œuvre locale, afin d'améliorer sa situation et de l'adapter aux industries modernes.

Quant aux indigènes, aucun moyen n'est plus propre à les attacher à la France que d'augmenter leur bien-être par l'apprentissage d'un métier. L'utilisation de la main-d'œuvre féminine indigène, très abondante, paraît également propice au relèvement de la condition matérielle de la femme et de nature à favoriser l'essor de certaines industries du tissage de la laine et de la fabrication des tapis.

Ce bref exposé de la situation industrielle de l'Algérie met en évidence le rôle chaque jour plus important de l'enseignement technique, car il est intimement lié à l'économie générale de la Colonie.

Mais le problème du préapprentissage et de l'apprentissage industriels se posait en Algérie d'une manière particulièrement complexe, en raison des caractères propres au milieu algérien, qui s'agisse des apprentis, de leurs familles ou même d'un grand nombre de patrons.

Les jeunes gens attirés par les carrières bureaucratiques s'éloignent des carrières industrielles ; ils recherchent un emploi subalterne mal payé, de préférence à une profession manuelle, qui leur paraît présenter un caractère servile ou appartenir à un niveau social inférieur.

D'autre part, l'apprenti algérien est d'humeur capricieuse et instable ; sans vocation bien déterminée, il change d'atelier et souvent de métier pour la moindre raison. Ces diverses conditions rendent difficiles, sinon impossible, toute préparation sérieuse et suivie de la profession.

D'ailleurs, les parents mêmes, mal avertis de leurs devoirs et du véritable intérêt de leurs enfants, désirent un gain immédiat, qui allègera leurs charges. Ils poussent, dès la sortie de l'école, leurs fils vers toutes sortes de travaux dont ils apprécient la rémunération momentanée, mais qui finalement les laissent sans métier. Le jeune homme gagnera ainsi quelques centaines de francs de plus chaque année entre 13 et 18 ans, mais il perdra plusieurs milliers de francs entre 18 et 55 ans et son infériorité comme valeur productive sera aussi préjudiciable à lui-même et aux siens qu'à l'ensemble du pays.

Quant au patron algérien, il n'a jamais été très enclin à former des apprentis, soit que sa valeur personnelle le prédispose mal à une tâche ingrate et difficile, soit qu'il craigne, non sans raison, de voir un apprenti qu'il a dégrossi désertir son atelier pour celui d'un concurrent. De nombreux patrons refusent de prendre des apprentis, qui leur coûtent et qui ne leur rapportent pas. Certains artisans ne veulent pas former d'apprentis, dans la crainte d'encombrer leur corporation.

En ce qui concerne la main-d'œuvre indigène, elle a été traditionnellement employée pour les travaux qui n'exigent ni habileté professionnelle, ni instruction. L'indolence naturelle de l'indigène affaiblit chez lui le désir de l'effort personnel et l'incite à se contenter du minimum de travail qui lui est nécessaire pour vivre. Néanmoins, depuis la guerre, on constate un exode important d'ouvriers arabes et surtout kabyles que l'industrie métropolitaine enlève à la Colonie, grâce à l'appât de salaires plus élevés.

L'utilité de l'instruction professionnelle est apparue aux indigènes des villes, qui envoient de plus en plus leurs fils dans nos cours et nos écoles.

D'autre part, la grande industrie naissant à peine en Algérie, il ne s'y trouve pas, comme dans la Métropole, des organismes assez puissants pour assurer par eux-mêmes la formation des apprentis. Seules, les Compagnies de chemins de fer et la Compagnie des Phosphates de Constantiné se sont réellement préoccupées de cette question.

Ce que les particuliers ne peuvent faire, il appartient aux collectivités et à la Colonie de l'accomplir, en développant les œuvres diverses de préapprentissage et d'apprentissage et en les complétant par une organisation scolaire appropriée.

L'intervention de l'Administration dans le domaine de l'enseignement technique devait, toutefois, être extrêmement prudente et s'exercer d'une façon progressive. Il était, en effet, indispensable qu'elle s'efforçât de diriger la jeunesse non seulement vers les carrières industrielles et commerciales, mais aussi vers l'agriculture, dont on s'accorde aujourd'hui presque universellement à déplorer l'abandon. Pour l'Algérie, cette préoccupation est peut-être plus impérieuse encore que partout ailleurs, puisque l'avenir économique de ce pays dépend essentiellement de sa prospérité agricole.

HISTORIQUE

Jusqu'en 1911, l'enseignement technique et professionnel avait fait l'objet de tentatives intéressantes, mais dispersées et dépourvues de coordination. L'Ecole Coloniale d'Apprentissage de Dellys, le seul établissement qui existât depuis 1877, avait remplacé l'Ecole d'Apprentissage de Fort-National, d'un degré très élémentaire et destinée aux jeunes kabyles ; celle-ci avait été brûlée par les insurgés en 1871.

L'initiative privée avait fondé, en 1894, les cours industriels d'Oran, et, en 1913, la Société Mutuelle de préapprentissage d'Alger, dont les résultats avaient été très satisfaisants.

En 1911, sur la proposition de M. le Gouverneur général Charles LUTAUD, préoccupé de la pénurie de main-d'œuvre qui se faisait déjà sentir, le Président du Conseil des Ministres chargea une Commission, présidée par M. Paul PAINLEVE, d'étudier l'organisation de l'enseignement technique et professionnel en Algérie. Cette commission établit un rapport provisoire, dû à M. CHAUMAT, embrassant à la fois l'enseignement général agricole, l'enseignement commercial et l'enseignement industriel à tous les degrés.

Ce rapport visait surtout à dresser un inventaire de ce qui avait été fait en Algérie pour l'enseignement universitaire et l'enseignement technique et à poser les principes généraux d'un plan d'organisation, dont les détails pratiques d'application restaient à étudier.

A la suite de cette première enquête, M. le Gouverneur général LUTAUD, institua une commission locale, composée de personnalités algériennes, pour étudier le problème de l'enseignement professionnel. Dans son rapport, établi en 1913, par M. JOLY, Délégué Financier, cette commission concluait à la création de cours professionnels, complétés par diverses œuvres post-scolaires.

Ces documents ont surtout un intérêt historique ; le Parlement, en déclarant la loi du 25 juillet 1919, relative à l'organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial, applicable à l'Algérie, traça à la Colonie un plan d'action.

Toutefois, il était déjà apparu que la réalisation du programme d'organisation de l'enseignement professionnel et technique devait être assu-

rée par le Gouvernement Général, en collaboration avec l'Université, les Chambres de Commerce et les groupements commerciaux et industriels.

Ce fut donc la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation qui fût chargée de dresser, dès 1918, un programme d'organisation économique général, comportant notamment un plan complet d'organisation de l'enseignement technique.

A cette époque, il n'existait que très peu d'institutions répondant aux besoins de l'industrie. Indépendamment des œuvres déjà citées, on pouvait signaler les Cours Professionnels d'Apprentissage de la Ville d'Alger, et les Cours Industriels de Bône et de Sidi-bel-Abbès.

L'Ecole Coloniale d'Apprentissage de Dellys était restée fermée durant la guerre et s'était consacrée à la fabrication des grenades. Aussi peut-on dire qu'il n'existait plus, dans la Colonie, aucune école professionnelle du degré moyen ou supérieur. Tous les ingénieurs et contremaitres étaient recrutés dans les Ecoles spéciales ou dans les industries de la Métropole.

On peut ainsi se rendre compte de l'insuffisance et des lacunes de l'enseignement professionnel dans la Colonie. On évaluait à 500 au maximum le nombre des enfants ou des apprentis qui suivaient les cours privés d'enseignement technique. C'est dire que la formation professionnelle avait été particulièrement négligée. Aussi la plupart des ouvriers, dressés empiriquement, ne possédaient-ils que la routine de leur métier.

Les principes de l'enseignement technique.

La loi du 25 juillet 1919, dite loi ASTIER, a donné un statut à l'enseignement technique, dont l'objet, d'après ce texte, est la formation complète, théorique et pratique, du personnel de l'industrie et du commerce.

Dans le rapport qu'il a présenté sur la situation de l'enseignement technique en 1927, M. HERRIOT a dégagé, en ces termes, les caractères propres à cet enseignement : « Le but essentiel est de favoriser la production. D'autres enseignements obéissent à un idéal de culture désintéressée. Celui-ci et c'est là sa marque, sa tâche propre, doit former des hommes capables de produire ou de vendre. Il n'est pas réduit à la pure pratique, car la pratique ne se suffit pas à elle-même. Il admet donc, comme l'indique la loi ASTIER, non seulement l'étude théorique et pratique des arts ou métiers en vue de l'industrie ou du commerce, mais encore un complément d'enseignement général. Il ne mutile pas l'homme en exerçant ses bras aux dépens de son esprit. Il donne à la culture le métier pour base, mais il ne s'aliène, par principe, aucune forme de la vie spirituelle et on peut répéter pour lui que rien d'humain ne lui est étranger. »

Tandis que l'Université a pour domaine la culture générale et désintéressée et vise surtout à la formation de l'esprit, l'enseignement professionnel tend à former les cadres du commerce et de l'industrie. Il doit avoir sa méthode propre et conserver des liens étroits avec la production ; sa souplesse d'évolution et ses procédés d'instruction particuliers doivent lui permettre de s'adapter rapidement à la mobilité constante des métiers.

Le but et le caractère propre de l'enseignement technique étant ainsi dégagés, il devient aisé de fixer le plan général d'organisation de cet enseignement.

Les besoins de la production actuelle et, en particulier, la concurrence économique impliquent l'emploi d'un personnel ayant des connaissances techniques approfondies.

Par suite, un programme d'organisation de l'enseignement technique doit répondre aux nécessités suivantes :

1° Former d'une façon méthodique et complète les ouvriers et employés (apprentissage et formation professionnelle) ;

2° Préparer des cadres moyens (contremaîtres, chefs d'ateliers, techniciens) ;

3° Former les cadres supérieurs (ingénieurs et chefs d'entreprises).

Ces différents résultats peuvent être atteints par la création d'une série d'écoles de types et de degrés variés, ainsi que par l'organisation parallèle de cours destinés spécialement aux apprentis et aux ouvriers, qui, tout en gagnant un salaire à l'atelier désirent compléter leurs connaissances techniques, en même temps que leur instruction générale.

Par analogie avec les directives suivies dans la Métropole, le programme d'organisation de l'enseignement professionnel et technique industriel élaboré par la Direction du Commerce et adopté en 1920 par les Assemblées financières algériennes, comportait la création :

1° D'une école supérieure d'industrie à Maison-Carrée : L'Institut Industriel d'Algérie, d'un niveau intermédiaire entre celui des écoles nationales professionnelles et celui des écoles nationales d'arts et métiers;

2° De trois écoles pratiques d'industrie à Alger, Oran et Constantine.

A la base, cette organisation devait être complétée par des cours d'orientation professionnelle dans les écoles primaires et, en dehors de celles-ci, par des cours de préapprentissage et d'apprentissage, des écoles manuelles et des cours du soir.

Ainsi qu'on le remarquera, aucune école d'ingénieurs ne devait être créée dans la Colonie, celle-ci recrutant facilement son personnel de direction parmi les élèves des écoles techniques de la Métropole.

En vue de l'exécution des travaux de construction et d'installation des quatre établissements susvisés, une dotation de 24 millions, prélevée sur l'emprunt de 1920, avait été votée, en principe, par les Assemblées financières algériennes.

Un premier crédit de 6 millions fut mis, en 1922, à la disposition de l'Administration. Mais, au cours de leur session de 1924, les Assemblées Algériennes décidèrent, en raison de la situation financière de la Colonie, de limiter momentanément la réalisation du programme à la création de l'Institut Industriel d'Algérie et de l'Ecole Pratique d'Industrie d'Alger.

Les crédits affectés à cette double création se sont élevés à 16.200.000 francs. Au moyen de ces crédits, l'Administration a assuré, en premier lieu, la construction, l'installation, l'achat et la mise en place de l'outillage de l'Institut Industriel d'Algérie, qui a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 1926.

D'autre part, les travaux de construction et d'installation de l'Ecole Pratique d'Industrie d'Alger ont été terminés en juillet 1927 et l'école a reçu sa première promotion d'élèves le 1^{er} octobre suivant.

Pendant que se poursuivaient ces deux créations, l'Ecole Pratique d'Industrie de Constantine a pu elle-même être installée au moyen des crédits du budget ordinaire, dans les anciens bâtiments de l'Ecole Normale de Constantine, restaurés et transformés.

Toutefois, il est nécessaire de doter cet établissement d'un internat susceptible de recevoir les jeunes gens du département. Actuellement, en effet, plus de trente pour cent de l'effectif scolaire se recrute hors de la Ville de Constantine et beaucoup de parents ne pouvant payer les frais élevés de pension de leurs enfants doivent renoncer à leur faire apprendre un métier. Cette situation est particulièrement préjudiciable aux fils de mineurs, qui résident dans des centres éloignés de toute école d'apprentissage.

Au cours de leur session ordinaire de 1929, les Assemblées Financières Algériennes ont voté, par imputation sur les fonds d'un nouvel emprunt, un crédit de 1.500.000 francs destiné à la construction de cet internat, qui sera achevé en 1931.

Elles ont prévu, en même temps, un crédit de 8 millions pour la création d'une école pratique d'industrie et de commerce à Oran.

Cette création répond à des besoins croissants, provoqués par le développement ininterrompu du port d'Oran. Les cours industriels et commerciaux qui fonctionnent actuellement dans cette ville sont obligés de refuser des élèves, faute de places disponibles. D'autre part, le département d'Oran fournit les deux tiers des élèves de l'Ecole d'Industrie de Dellys et une partie de l'effectif des élèves internes de l'Ecole Pratique d'Industrie d'Alger. En outre, l'Ecole Nationale Professionnelle de Viron compte d'assez nombreux élèves originaires de ce département.

L'Ecole projetée, dont les terrains ont déjà été acquis par la Colonie, sera vraisemblablement terminée en 1932.

Si l'on considère que la population européenne de l'Algérie est sensiblement égale à celle de l'agglomération marseillaise, on peut se rendre compte de l'effort considérable qui aura été accompli, en Algérie, en l'espace de quelques années, en faveur de l'enseignement scolaire professionnel.

*
**

Parallèlement à la réalisation de ce programme, l'Administration a encouragé la formation de cours professionnels privés, qui feront l'objet d'un chapitre spécial.

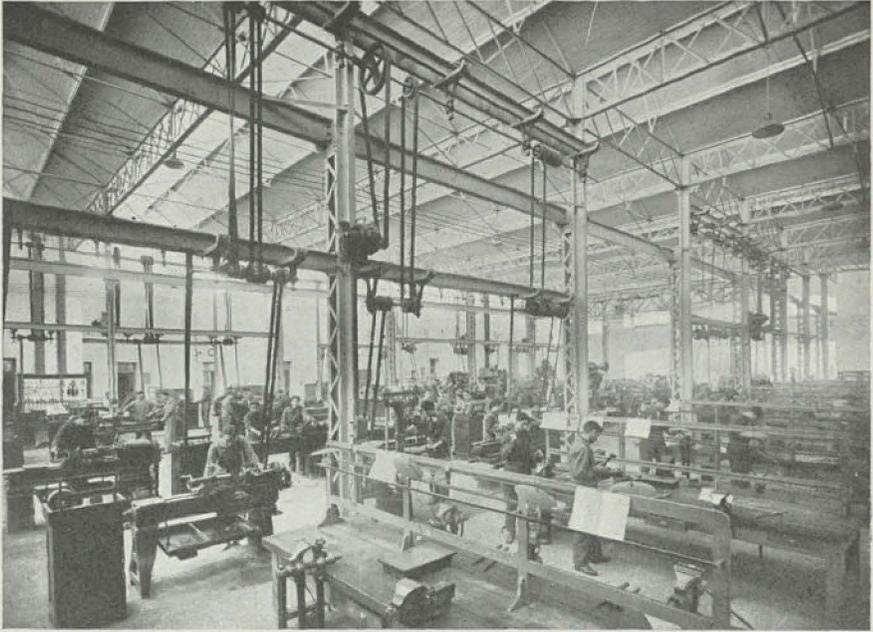
L'accroissement de l'effectif scolaire des cours et établissements d'enseignement technique, de 1918 à 1929 inclus est indiqué par le graphique ci-dessous.



Institut Industriel d'Algérie
L'Internat et les Ateliers



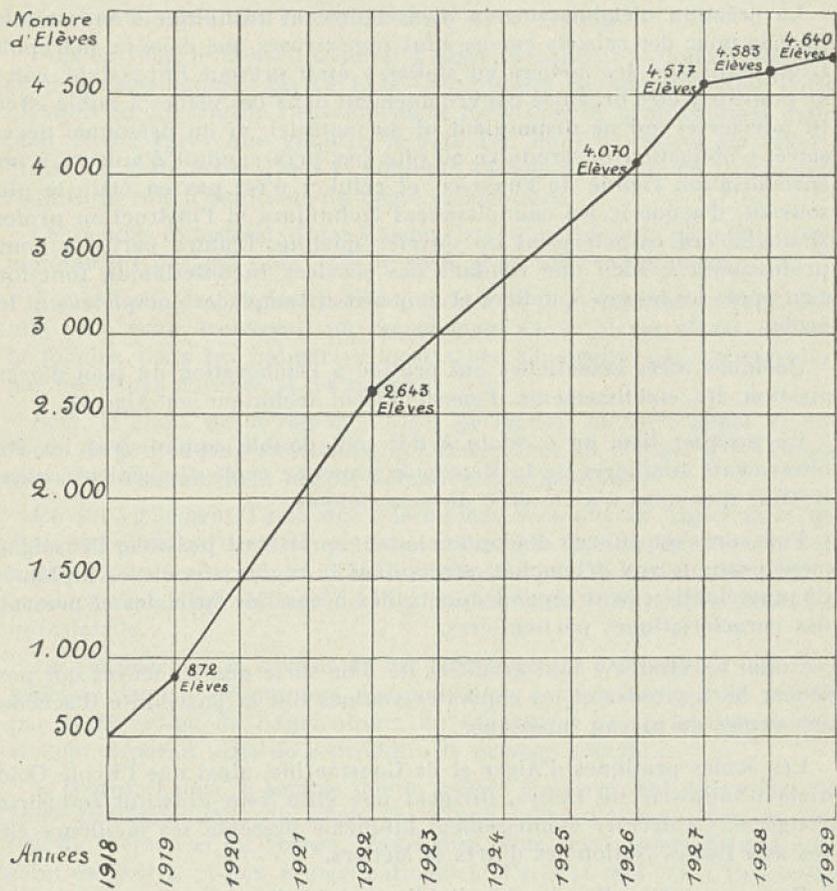
Institut Industriel d'Algérie
L'Atelier des Forges



Institut Industriel d'Algérie
L'Atelier de Mécanique



Institut Industriel d'Algérie
L'Atelier du Bois



LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

La création d'établissements d'enseignement technique s'imposait en Algérie pour des raisons encore plus impérieuses que dans la Métropole. L'apprentissage des métiers en atelier y était presque impossible, car il ne pouvait y être organisé convenablement dans des usines à faible effectif ouvrier et qui ne disposaient ni du matériel, ni du personnel nécessaire. L'obligation de produire au plus bas prix conduit d'ailleurs à une spécialisation rapide de l'ouvrier et celui-ci n'est pas en état, le plus souvent, d'acquérir les connaissances techniques et l'instruction professionnelle qui caractérisent un ouvrier qualifié. D'autre part, les cours professionnels, bien que rendant des services incontestables, fonctionnent après les heures d'ateliers et ne peuvent remplacer complètement les écoles.

Quelques idées essentielles ont présidé à l'élaboration du plan d'organisation des établissements d'enseignement technique en Algérie.

En premier lieu, on a voulu éviter tout double emploi avec les établissements similaires de la Métropole ; aucune école d'ingénieur, aucun institut spécialisé n'a été créé dans la Colonie.

Puis, on s'est efforcé d'adapter, autant qu'il était possible, l'enseignement pratique aux débouchés offerts dans la région aux élèves diplômés. Chaque établissement répond donc à des nécessités spéciales et présente des caractéristiques particulières.

Enfin, les études y sont graduées de telle sorte que les élèves qui possèdent les aptitudes et les capacités voulues ont la possibilité d'accéder aux écoles du niveau supérieur.

Les écoles pratiques d'Alger et de Constantine, ainsi que l'Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys, dirigent une élite vers l'Institut Industriel d'Algérie. Ce dernier établissement lui-même présente ses meilleurs élèves aux Ecoles Nationales d'Arts et Métiers.

Pour permettre l'accès des établissements d'enseignement technique aux fils d'ouvriers et de petits employés qui en constituent l'élément majeur, des bourses et des demi-bourses d'internat sont attribuées, sans limitation de nombre, aux jeunes gens dont la situation de famille est digne d'intérêt. Le prix de la pension y est d'ailleurs très réduit.

Tous les établissements recrutent exclusivement leurs élèves par voie de concours.

Les résultats qu'ils ont déjà obtenus, l'intérêt qu'y portent les industriels, l'afflux des élèves témoignent que l'enseignement technique algérien remplit bien la mission qui lui est assignée.



L'INSTITUT INDUSTRIEL D'ALGÉRIE

Depuis longtemps, l'Administration avait reconnu la nécessité de créer, à proximité du grand centre industriel Alger-Maison-Carrée, un établissement d'enseignement technique, dans lequel seraient spécialement formés les contremaitres et les chefs d'atelier appelés à constituer les cadres moyens de l'armée ouvrière de la Colonie.

Déjà en 1904, le Conseil Général d'Alger demandait la création de cette école professionnelle. En 1911, la Commission chargée d'étudier l'organisation en Algérie de l'enseignement technique et professionnel exprimait l'avis, après une enquête minutieuse, qu'il convenait de créer à Alger une vaste école d'arts et métiers ; l'Ecole Coloniale de Dellys étant réduite au rôle d'une école du degré élémentaire.

Le centre industriel Alger-Maison-Carrée paraissait, en effet, particulièrement désigné pour être le siège d'un tel enseignement.

A proximité de l'agglomération ouvrière la plus importante de la Colonie, cette école trouverait un recrutement facile et ses élèves auraient la faculté, dans les industries locales, de s'instruire par l'observation, par les visites d'usines et les stages.

Seul, le choix de la région d'Alger permettait de faire appel au concours de professeurs excellents, qui resteraient en contact avec l'industrie et en connaîtraient les perfectionnements incessants.

Ce fut également l'avis des Assemblées Financières Algériennes qui, d'accord avec la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, demandèrent en 1917 la création à Maison-Carrée, sur un emplacement situé en face de l'Institut Agricole, d'une école technique industrielle.

Le caractère et le niveau de cet établissement se trouvent nettement précisés dans le programme d'organisation économique publié en 1918 par la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, et dont il paraît utile de reproduire le passage suivant :

« D'ores et déjà, il semble que le nouvel établissement devra être une école professionnelle du même genre que celles d'Armentières, de Nantes, de Vierzon et de Voiron, c'est-à-dire d'un degré intermédiaire entre celui de Dellys et les écoles nationales d'arts et métiers. L'instruction technique des contremaitres et des chefs d'ateliers formés par ces écoles répond exactement, en effet, aux besoins des exploitations industrielles, publiques ou privées de l'Algérie, lesquelles, comme on le sait, n'exigent que des ouvriers exercés pour le montage et la réparation des machines. D'ici longtemps encore, sans doute, les machines et appareils utilisés dans la Colonie seront fabriqués dans les usines de la France ou de l'Etranger. Il n'y a donc pas lieu, pour le moment tout au moins, de se préoccuper de la formation d'ingénieurs possédant des connaissances techniques aussi étendues que ceux des écoles nationales d'arts et métiers. »

La justesse de ces idées directrices a été confirmée par l'expérience.

Construit et équipé au cours des années 1922-1926, l'Institut Industriel a reçu sa première promotion d'élèves le 1^{er} octobre 1926.

Or, dans la séance du 7 juin 1929 de la Délégation des non colons, un membre de cette assemblée, M. BONIFACE, signalait la difficulté de trouver en Algérie des contremaîtres industriels aptes à remplacer, le cas échéant, un ingénieur et, au besoin, un ouvrier, alors qu'il y a pléthore d'ingénieurs, et préconisait la formation de praticiens possédant une instruction purement professionnelle.

Ainsi se trouve justifié le caractère particulier donné à l'Institut Industriel d'Algérie, qui constitue une création originale, d'abord parce qu'il est adapté aux besoins spéciaux de la Colonie et aussi parce qu'il n'a pas d'équivalent exact dans la Métropole.

Le but de cet établissement étant de former les cadres intermédiaires entre le personnel dirigeant et le personnel ouvrier, l'enseignement doit tendre, par suite, à donner aux élèves une connaissance générale et pratique aussi complète que possible d'une profession industrielle déterminée. Ce sont les besoins du métier qui ont guidé les organisateurs dans l'établissement des programmes des connaissances théoriques, auxquelles l'enseignement technique sert de base.

Bien qu'ils soient orientés vers les spécialités professionnelles, ces programmes font, cependant, une large part à la culture générale et scientifique, faute de laquelle l'artisan ne saurait dominer son métier.

C'est pour ces motifs que la scolarité a été divisée en deux périodes : la première consacrée à l'enseignement commun scientifique et technique ; la seconde à la spécialité professionnelle.

L'enseignement général et technique des deux premières années comprend les matières suivantes :

1° Mathématiques générales et appliquées. Mécanique rationnelle. Physique et Chimie générales. Enseignement économique ;

2° Mécanique appliquée. Résistance des matériaux et élasticité. Graphostatique. Dessin industriel, notions d'usinage et de fonderie. Métallurgie et procédés thermiques. Thermodynamique et physico-chimie. Physique industrielle. Technique générale des machines usuelles, mécaniques et électriques, des engins de manutention et moyens de transport. Electro-technique générale et appliquée. Constructions industrielles.

Cet enseignement est commun à tous les élèves, quelle que soit leur destination définitive. C'est seulement après l'acquisition de ces connaissances communes que les jeunes gens se consacrent finalement à une spécialité choisie.

Les Sections spéciales qui fonctionnent à l'Institut Industriel d'Algérie et qui répondent aux besoins principaux de l'industrie algérienne sont les suivantes :

1° Electricité ;

2° Mécanique générale ;

- 3° Métallurgie, forge, chaudronnerie, charpente en fer ;
- 4° Travaux publics ; bâtiments, ponts et chaussées, chemins de fer ;
- 5° Modèlerie, moulage, fonderie ;
- 6° Menuiserie de bâtiment, ébénisterie, charpente ;
- 7° Moteurs thermiques, machines à vapeur et moteur à explosion ;
- 8° Dessin industriel, dessinateurs-projecteurs.

Toutefois, en raison de l'étroite solidarité qui unit un grand nombre de spécialités industrielles, il est utile que certaines catégories d'élèves fassent, suivant leur destination, des stages successifs dans les divers ateliers. C'est ainsi que les élèves électriciens et dessinateurs-projecteurs passent à tour de rôle dans les divers ateliers. Les ébénistes d'art, par contre, travaillent uniquement à l'atelier d'ébénisterie au cours de leur scolarité.

C'est donc seulement après un stage préalable, par roulement, que la plupart des élèves se fixent dans l'atelier afférent à leur spécialité. Ils y apprennent, d'abord, la conduite des machines-outils. Ils étudient minutieusement, ensuite, tout ce qui concerne les phases d'usinage, le fonctionnement des machines, leur rendement optimum, les meilleures conditions de travail des outils, le temps nécessaire aux préparations et montages, les méthodes modernes, enfin, pour l'établissement des prix de revient des objets manufacturés et des travaux divers.

L'atelier devient ainsi, en dehors de sa destination habituelle d'apprentissage, un véritable laboratoire de la technique et de la fabrication.

Par cet enseignement, les élèves de l'Institut Industriel acquièrent le bagage nécessaire à un véritable conducteur de travaux pratiques et plus tard à un chef d'industrie.

Le diplôme de fin d'études de l'Institut Industriel d'Algérie est délivré par le Gouverneur général aux élèves de 3^e année, à la suite des examens généraux de sortie.

Les élèves de cet établissement suivent les cours de la préparation militaire supérieure, qui leur permet de faire leur service militaire en qualité d'officier de réserve.

Sections Préparatoires.

Lorsque l'Institut Industriel a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 1926, il n'existait, en Algérie, aucune école pratique d'industrie, ni aucune école professionnelle dont les études auraient normalement conduit les élèves à affronter directement le concours d'entrée en première année.

Il fallut donc à cet établissement une section préparatoire, dont le programme du concours d'entrée est le programme des connaissances exigées pour l'obtention du brevet d'enseignement primaire supérieur.

Il a paru également opportun d'y instituer une section préparatoire aux écoles nationales d'arts et métiers de la Métropole.

Grâce à l'organisation de cette dernière section, à l'agencement moderne des ateliers et à la haute valeur du personnel enseignant, les candidats sont préparés en Algérie avec autant de chance de succès qu'en France aux épreuves du concours d'admission aux écoles d'arts et métiers. Au cours des années 1927, 1928 et 1929, plusieurs élèves de l'Institut Industriels ont été reçus dans ces écoles.

Installations.

L'Institut Industriel d'Algérie possède tous les locaux et aménagements que comporte un internat (dortoirs avec cellules individuelles, lavabos, douches, salles de bains, réfectoires, infirmerie, parloir, etc...

Les salles de classe sont vastes, plaisantes à l'œil, pourvues des installations les mieux comprises pour un enseignement d'un caractère éminemment pratique.

Trois ateliers, du bois, des métaux et de l'électricité constituent des centres d'enseignement qui ont fait l'objet d'études particulièrement poussées et minutieuses.

Toutes proportions gardées, ils peuvent soutenir la comparaison avec les ateliers les mieux équipés des grandes écoles techniques de la Métropole.

Les vues ci-contre permettent de se faire une idée de l'aménagement intérieur de ces ateliers et de l'importance de leur outillage, lequel est remarquable par sa variété, son modernisme et sa perfection.

*
**

Disposant d'un personnel enseignant très compétent, doté d'installations et d'un outillage perfectionnés, l'Institut Industriel est en mesure de préparer dans les meilleures conditions les agents de maîtrise, les chefs de travaux, techniciens et praticiens, qui sont nécessaires à la Colonie. Il répond entièrement aux idées directrices qui ont inspiré sa création. L'Administration s'efforcera, tout en restant dans le cadre actuel de son enseignement, d'y apporter tous les perfectionnements de nature à en faire un établissement technique modèle.

ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE D'ALGER

L'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie, 203, rue de Lyon, à Alger, a ouvert ses portes le 1^{er} Octobre 1927.

Ainsi a été comblée une lacune qui existait dans l'enseignement professionnel du département d'Alger. Les enfants quittant l'Ecole primaire étaient obligés ou d'aller en France ou d'attendre l'âge moyen de 15 ans et de subir une préparation spéciale pour aborder le concours d'entrée à l'Ecole de Dellys. Entre temps, les uns étaient dirigés vers les Ecoles primaires supérieures et étaient perdus pour l'enseignement technique ;

d'autres, le plus grand nombre, allaient directement à l'industrie avec un bagage de connaissances vraiment insuffisant. Désormais, les enfants peuvent, à treize ans, entrer à l'École Pratique et, en trois ans, recevoir la culture professionnelle et générale qui fera d'eux des collaborateurs avisés dans l'industrie et le commerce. Les meilleurs pourront ensuite, sans solution de continuité, aborder le concours de l'Institut Industriel de Maison-Carrée, lequel leur assurera ou une préparation rationnelle aux Ecoles nationales d'Arts et Métiers ou la culture générale et technique nécessaire au personnel de maîtrise dans la Colonie.

La nouvelle école vise les mêmes buts et suit les mêmes programmes que les écoles pratiques de la Métropole ; elle est destinée à former une main-d'œuvre éclairée ; donnant un enseignement concret, pratique, s'appuyant sur une culture générale appropriée, elle a un objet bien défini : l'apprentissage d'une profession industrielle ou commerciale. A cette fin, une grande partie de l'emploi du temps est consacré aux travaux pratiques, mais comme l'enseignement professionnel n'est réellement efficace que s'il s'appuie sur un ensemble de connaissances que ne possède pas encore l'élève sortant de l'école primaire, une place importante est faite à la culture générale.

L'intérêt que l'ouverture de l'École a suscité dans les familles montre que l'établissement a été créé à son heure. Celui-ci est actuellement fréquenté par plus de 250 élèves, dont 120 internes.

Comme on l'a déjà dit, le programme des études est celui des écoles pratiques de commerce et d'industrie de la Métropole. L'horaire hebdomadaire est le suivant :

1° SECTION INDUSTRIELLE

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
<i>Pour l'enseignement littéraire :</i>			
Langue française, Morale, Economie, Hygiène, Législation, Comptabilité industrielle, Histoire et Géographie	6 h.	4 h.	2 h. 1/2
<i>Pour l'enseignement scientifique :</i>			
Physique, Chimie, Géométrie, Arithmétique, Algèbre, Mécanique, Electricité, Géométrie descriptive, Compléments d'enseignement appliqués aux professions	6 h.	7 h.	10 h.
<i>Pour l'enseignement pratique :</i>			
Technologie, Dessin, Travail manuel..	25 h.	31 h.	33 h. 1/2
Etudes surveillées	5 h.	5 h.	5 h.

2° SECTION COMMERCIALE

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
<i>Pour l'enseignement littéraire :</i>			
Langue française, Morale, Histoire et Géographie	7 h.	5 h.	5 h.
<i>Pour l'enseignement scientifique :</i>			
Physique, Chimie, Arithmétique, Algèbre	6 h.	3 h.	»
<i>Pour l'enseignement pratique :</i>			
Dessin, Economie industrielle et commerciale, Comptabilité, Législation, Marchandises, Bureau commercial, Calligraphie, Sténo-dactylographie, Langues	20 h.	25 h.	31 h.

La sanction des études est le Certificat d'Etudes pratiques industrielles et commerciales obtenu à la suite d'un concours révisionnel.

L'enseignement manuel empruntant à l'usine ses procédés de travail force l'intérêt et la confiance des industriels. Ceux-ci, dès le début, ont affirmé la possibilité d'utiliser les élèves de l'Ecole à des conditions satisfaisantes. D'autre part, le développement de l'agriculture et de l'industrie algérienne appellera, chaque année, des contingents accrus de travailleurs, à qui l'Ecole pratique aura appris les éléments d'une vie laborieuse intéressante. Rien n'est négligé pour leur permettre d'accéder aux différentes branches de l'activité coloniale. Les descriptions qui suivent s'appliquent à des aménagements visant la formation de spécialités diverses. Le but semble atteint, ainsi qu'en témoigne, par exemple, une décision de la Compagnie P.-L.-M. remettant à l'Ecole le soin de former ses apprentis. Ces jeunes gens, instruits jusque-là dans les ateliers de la Compagnie, sont actuellement admis à l'Ecole, en qualité d'auditeurs libres et pendant deux ans, sous un contrôle vigilant, s'assimilent les éléments de leur métier.

Aux élèves de l'Ecole désireux d'entrer dans les compagnies de Chemins de fer, services de la traction et de la voie, un enseignement spécial est assuré pendant deux ans par des Ingénieurs du P.-L.-M. et des Chemins de fer Algériens de l'Etat.

Enfin, il était logique de faire bénéficier des installations et de l'outillage tous ceux que l'atelier a pris jeunes et insuffisamment instruits ; une Société d'enseignement professionnel, créée par un groupe d'industriels dans le cadre de l'Ecole, a permis l'organisation de cours du soir.

En résumé, l'Ecole est devenue, en fait, un véritable centre de culture où s'harmonisent et se complètent l'enseignement pratique et l'enseignement général.



Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie d'Alger
Façade d'entrée



Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie d'Alger
L'Internat



Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie d'Alger
L'Atelier du Fer



Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie d'Alger
L'Atelier du Bois

L'aménagement des installations montre le souci du Gouvernement Général de concilier les conceptions de culture utilitaire avec celles de l'hygiène, du confort et même de l'esthétique.

Le bâtiment de l'enseignement est un vaste édifice placé en bordure de la rue de Lyon et s'élevant sur trois étages. Chaque étage comprend quatre salles de classe ou amphithéâtres dont l'ameublement est d'un goût sobre mais élégant ; le tout est desservi par des galeries. Dans le même bâtiment, sont logés les services administratifs.

Le bâtiment de l'internat, perpendiculaire, au précédent, comporte cuisine, réfectoire, lingerie, salle de douches, puis, en étages, quatre dortoirs de 30 élèves, et l'infirmerie.

Les voies d'accès et les cours de récréation sont égayées d'agréables plantations.

Les ateliers forment deux grandes constructions rectangulaires, affectées respectivement au travail des métaux et à celui des bois.

Selon des personnalités compétentes, l'atelier des métaux est un des plus beaux ateliers scolaires existant.

Il groupe dans un immense hall de 105 m. de longueur sur 27 mètres de largeur :

- La section de mécanique générale,
- La forge et la soudure autogène,
- La chaudronnerie,
- La fonderie.

La section de *mécanique générale* de 50 mètres de longueur sur 27 mètres de largeur, dispose, en gros et en petit outillages, de tout ce qui peut être nécessaire dans un atelier moderne : environ vingt-cinq tours de tous modèles et puissances, quatre fraiseuses, une raboteuse, trois étaux-limeurs, cinq perceuses radiales et ordinaires, machines à rectifier, à aléser, à centrer, à mortaiser, à scier, etc... Chaque élève dispose d'un outillage individuel complet.

La *forge* de 25 mètres de longueur sur 27 de largeur est constituée par douze postes à deux feux à ventilation et à aspiration mécaniques. Tous feux allumés, aucune fumée n'apparaît. Les élèves travaillent donc dans des conditions parfaites d'hygiène. Les travaux importants sont exécutés par un pilon Demoor de 75 k. de masse tombante.

Dix postes de *soudure autogène* à haute et basse pressions complètent les forges. La Société l'AIR LIQUIDE détache à titre bénévole un de ses instructeurs pour la formation des apprentis.

La *chaudronnerie* comporte quatre feux et un outillage mécanique, une plieuse, une poinçonneuse-cisaille avec moteur, une rouleuse, des poinçonneuses et cisailles à levier, des meules, etc...

La *fonderie*, de 30 mètres de longueur sur 20 de largeur, est munie d'un outillage des plus modernes : deux cubilots pour la fonte, l'un de 1.500 kilogs, l'autre de 500, desservis par monte-charge ; un four à fon-



dre le bronze avec matériel complet de coulée, un appareillage pour la préparation du sable (tamiseur-broyeurs, diviseur désintégrateur avec élévateur à godets, etc..., une centrale d'air comprimé ; des machines à mouler et une démotteuse ; une installation de noyautage (malaxeur-pétrisseur, machine à noyaux, étuve, etc...), une étuve à sécher les moules et un four sécheur mobile ; une station d'ébarbage ; un poste de jet de sable avec sableuse et cabine de sablage. L'installation permet une formation professionnelle en rapport avec les exigences modernes du métier.

Le hall est desservi d'un bout à l'autre par un pont roulant électrique de cinq tonnes ; l'éclairage, direct ou indirect, permet les travaux les plus minutieux à toute heure. La distribution de force motrice est réalisée de telle sorte que chaque section d'atelier ait son indépendance et des moyens immédiats d'action en cas d'incident et d'accident.

L'atelier pour *le travail des bois* et ses magasins, symétrique de celui des métaux, occupe 75 mètres sur 27 mètres et comporte actuellement les sections de *menuiserie, d'ébénisterie et de modelage* ; ces sections disposent de moyens mécaniques et électriques en rapport avec les besoins de la formation des apprentis : une dégauchisseuse, une raboteuse, deux scies à ruban, une scie circulaire, une toupie, une mortaiseuse, une tenonneuse, une perceuse, une ponceuse à panneaux, une ponceuse à plateaux, une presse à plaquer, une sorbonne, six tours à bois, etc., etc...

Tout l'atelier et ses machines sont pourvus du dispositif d'aspiration des copeaux et sciures.

Restent encore à organiser en 1930 la *section d'automobile* (réparation et mise au point des véhicules) et *celle d'électricité*. Il existe pour ces sections, deux salles carrées de 26 mètres de côté.

Sont à l'étude des sections de *tonnellerie, de carrosserie automobile* (poids lourds), *d'imprimerie*.

L'Ecole reçoit le courant électrique du secteur.

Pour la force motrice, le courant est fourni à la tension de 3.000 volts à un transformateur installé dans l'Ecole. La puissance qui peut être utilisée atteint 200 K.V.H.. La tension d'utilisation est de 200/200 volts et chaque section d'atelier possède sa distribution propre avec tableau, appareils enregistreurs, de contrôle et de mesure. Enfin, des boutons de rupture de courant sont répartis dans l'atelier pour servir en cas d'accident.

L'éclairage est assuré directement par le courant du secteur et prévu pour une puissance de 15 kilowatts.

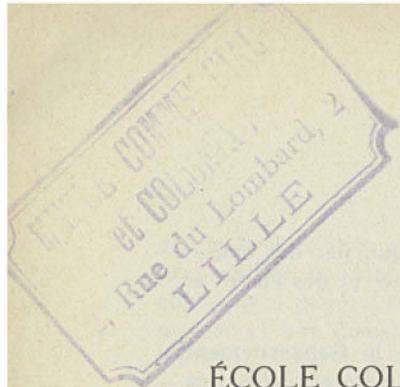
Au point de vue de la répartition des élèves entre les différentes spécialités professionnelles, industrielles et commerciales, il a été possible, jusqu'ici, d'une façon générale, de donner satisfaction à toutes les demandes. Ce résultat est dû à l'impression très favorable que provoquent des installations où rien n'a été négligé pour donner à chaque métier sa véri-

table physionomie et à l'action directe du personnel qui, par des causeries, par la diffusion de monographies, a su capter l'intérêt des élèves et des familles.

Pour assurer l'enseignement pratique et théorique, le Gouvernement Général a soumis le recrutement du personnel aux mêmes règles que dans la Métropole. Les titres et les concours ont permis ainsi de réunir des maîtres offrant toutes garanties de compétence.

Aux cadres ainsi régulièrement constitués s'ajoutent des spécialistes chargés de cours (cours de marchandises, de commerce et de comptabilité, de sténo-dactylographie, etc...).

En définitive, l'Ecole pratique de commerce et d'industrie d'Alger constitue un établissement en tous points comparable aux meilleures écoles professionnelles de la Métropole. Il est ouvert indistinctement aux européens et aux indigènes. Ses fondateurs se sont inspirés à la fois des besoins économiques de l'Algérie et de la nécessité d'assurer en ce pays la prédominance de la culture française.



ÉCOLE COLONIALE D'INDUSTRIE DE DELLYS

L' « *Ecole Coloniale d'Apprentissage de Dellys* », fondée en 1877, a remplacé celle de Fort-National, brûlée pendant l'insurrection de 1871. Elle a pris, en 1929, le nom d' « *Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys* ».

Tout d'abord destinée aux indigènes, elle fut réorganisée en 1905, en vue de la formation d'ouvriers français et indigènes, aptes à devenir de bons contremaîtres ou des chefs d'entreprise. Son enseignement vise spécialement les métiers qui emploient le fer et le bois, ainsi que les applications industrielles de l'électricité.

Installée sur un promontoire qui domine la mer, cette Ecole offre aux élèves les meilleures conditions d'hygiène. Son aménagement intérieur présente toutes garanties de salubrité : des douches maintiennent la propreté corporelle ; les classes, salles d'études et réfectoires sont largement aérés ; les dortoirs sont constitués par des chambres de douze lits, desservies par des couloirs vitrés. Les cours de récréation sont vastes et plantés d'arbres touffus ; on y jouit d'un panorama splendide. L'infirmerie occupe un local isolé.

La durée des études est de trois ans. Le programme en est actuellement fixé par un arrêté du 15 mai 1913. L'enseignement théorique comprend des cours de français, d'histoire, de géographie industrielle, d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie, de trigonométrie, de géométrie descriptive, de mécanique, de physique, de chimie, d'électricité, de dessin, de technologie, d'hygiène et de législation industrielle, d'économie politique et d'arabe.

L'enseignement pratique est donné aux ateliers et aux laboratoires de chimie et d'électricité. Le travail manuel absorbe 27 heures par semaine et les exercices de laboratoire 4 heures.

Les ateliers sont vastes et dotés d'une installation électrique complète assurant l'éclairage général et la force motrice au moyen du courant triphasé fourni par la Compagnie Lebon. Ils possèdent deux moteurs à gaz pauvre de 50 et 30 HP, une machine à vapeur de 20 HP, un moteur à essence, type Aster et une machine à vapeur à simple effet. A tour de rôle, les élèves passent à la salle des machines et sont initiés à la conduite des moteurs et à la manœuvre du tableau de distribution.

L'enseignement manuel comporte le travail des métaux (forge et ajustage), celui du bois (menuiserie et modelage) et la fonderie pour laquelle on dispose d'un outillage complet.

Des visites d'usines et d'installations industrielles ont lieu sous la conduite des professeurs de l'Ecole au cours des deuxième et troisième années scolaires.

Le niveau des études est à peu près le même que celui des écoles nationales professionnelles de la Métropole.

A la fin de la scolarité, les élèves ayant satisfait d'une manière complète à toutes les épreuves de l'examen général de sortie, reçoivent un diplôme. Ce diplôme, délivré par le Gouvernement Général, leur confère le titre d'élève breveté de l'« Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys » et leur procure certains avantages dans les services techniques des P.T.T. et des Chemins de fer. Les élèves brevetés ont d'ailleurs toujours réussi à se créer des situations dans l'industrie ou les services techniques de l'Administration.

Le tableau ci-dessous indique les principaux débouchés offerts aux anciens élèves de l'Ecole Coloniale de Dellys :

<i>Ponts et Chaussées</i>	: Ingénieurs T.P.E. ; adjoints-techniques ; dessinateurs ;
<i>Voirie</i>	: Ingénieurs du Service vicinal ; ingénieurs-adjoints ;
<i>Chemins de Fer</i>	: Chef de section ; chef de subdivision ; piqueurs ; dessinateurs ; chefs et sous-chefs de dépôts ; chefs de traction ;
<i>Service topographique</i>	: géomètres ;
<i>Postes, Télégraphes et Téléphones</i>	: Agents mécaniciens des P.T.T. (20 ont été reçus en 1928-1929) ;
<i>Industrie</i>	: Chefs d'ateliers ; contremaîtres ; architectes.

Le développement constant de l'outillage économique de l'Algérie conduit les services publics à recruter un nombre sans cesse accru d'agents techniques. Ainsi s'explique la faveur dont jouit cette école, qui constitue une véritable pépinière de fonctionnaires techniques pour nos possessions de l'Afrique du Nord.

SECTION SPECIALE INDIGENE

A l'Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys est annexée une Section spéciale destinée aux indigènes qui ne possèdent pas une instruction suffisante pour subir le concours d'entrée de l'Ecole. Aucun examen n'est imposé pour l'admission à cette Section spéciale.

Les élèves indigènes, au nombre de 40, y sont logés, nourris et entretenus gratuitement. Ils suivent dans les ateliers de l'Ecole les mêmes cours pratiques que les autres élèves et des leçons spéciales très simples, appropriées aux cours pratiques, enseignées par des professeurs de l'Ecole (arithmétique, géométrie, électricité, dessin, français, sciences).

Plus de 150 demandes d'admission en section indigène ont été reçues en 1928. Elles émanent pour la plupart de jeunes kabyles désireux d'apprendre un métier. Presque tous sont munis du certificat d'études primaires. En présence d'un recrutement aussi facile, l'Administration envisage l'augmentation progressive de l'effectif indigène de cet établissement. Les ouvriers qui y sont formés s'installent comme artisans dans leurs douars, où leurs services sont très appréciés.

ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE CONSTANTINE

Dans un ancien immeuble de l'École Normale situé sur les pentes du Mansourah, a été ouverte, le 20 octobre 1921, l'École d'Apprentissage de Constantine, qui a été transformée, à partir du 1^{er} janvier 1926, en École Pratique d'Industrie.

D'importants aménagements — ateliers d'ajustage, de forge, de mécanique et de menuiserie — ont été ajoutés aux constructions existantes. Les anciens bâtiments, remis à neuf, sont utilisés pour l'enseignement théorique.

Un matériel des plus complets est mis à la disposition des élèves : livres, instruments et modèles de dessin, appareils de démonstration pour l'enseignement de la physique et de la chimie, outillage à mains, machines-outils aussi nombreuses que variées sont affectés à l'enseignement pratique.

Comme toutes les écoles d'industrie, cet établissement prépare la main-d'œuvre nécessaire aux industries régionales, principalement des artisans spécialisés dans les travaux du bois et du fer.

Le département de Constantine étant essentiellement agricole, les métiers ruraux nécessitent le concours d'ouvriers aptes à entretenir et à réparer le matériel agricole en service dans les grandes exploitations.

Les mines de l'Ouenza et celles du Kouif font appel à des mécaniciens et à des ajusteurs pour leur matériel mécanique.

Les entreprises de menuiserie, d'ébénisterie, de charpente, les ateliers de mécanique générale, les forges, les serrureries, les garages de la ville de Constantine emploient également de nombreux spécialistes.

Afin de s'adapter aux besoins de la région, l'enseignement a dû être conçu d'une manière assez large et il ne comporte pas une spécialisation aussi marquée que dans les écoles similaires de la Métropole.

Tout l'enseignement converge vers cet objectif : former de bons ouvriers.

Les connaissances acquises à l'École primaire sont développées par des cours de français, d'histoire et de géographie.

Les mathématiques, indispensables à l'ouvrier moderne, sont nettement orientées vers les métiers ; les applications et exercices sont choisis dans le domaine même de la pratique.

Des notions de physique et chimie, mécanique, électricité, comptabilité, hygiène industrielle, législation ouvrière, économie politique, éten-

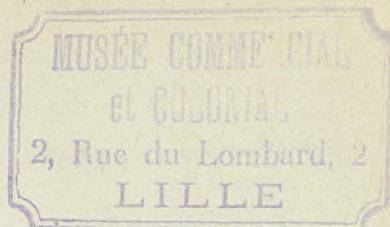
dent le champ des connaissances des futurs ouvriers et rendent ces derniers plus aptes à s'assimiler l'enseignement principal de l'Ecole, qui est le travail manuel.

Les travaux pratiques aux ateliers occupent une place prépondérante dans l'enseignement, et les élèves y consacrent la plus grande partie du temps de leurs études.

Après s'être familiarisés pendant les deux premiers trimestres avec l'usage des principaux outils utilisés pour le travail du bois et des métaux, les élèves choisissent leur spécialité parmi les métiers enseignés à l'Ecole. Les diverses branches sont, pour les industries du bois : la menuiserie, la charpente, l'ébénisterie et le modelage, et, pour les industries des métaux : l'ajustage, la forge, la serrurerie et la mécanique agricole.

Les élèves sortants trouvent aisément des emplois dans les ateliers de la Ville, dans les grandes exploitations agricoles, dans les mines, dans les administrations et services publics (P.T.T., Chemins de Fer, Marine, Aviation, etc...).

Une Section commerciale fonctionnera prochainement à l'Ecole pratique de Constantine. Celle-ci va être également dotée d'un internat.



CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DES ÉCOLES

Pour compléter cet exposé, il paraît utile d'ajouter quelques indications sur la façon dont les écoles techniques ont été construites et aménagées en Algérie.

L'établissement des plans, le contrôle et la surveillance des travaux ont été assurés par le Service des travaux de colonisation et du génie rural, qui a dû faire appel à quelques agents recrutés à titre d'auxiliaires.

En vue de réaliser le maximum d'économie, l'Administration a fait exécuter tous les travaux importants à l'entreprise par voie d'adjudication ou, dans des cas exceptionnels, par voie de marché de gré à gré passé après appel d'offres auprès de maisons spécialisées.

En ce qui concerne l'outillage, un choix de machines appropriées à l'enseignement a été fait par le Conseiller technique et l'Ingénieur, Chef des travaux pratiques de l'Institut Industriel, après consultation du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique. Des conditions avantageuses ont été consenties par les constructeurs.

L'installation des ateliers a été réalisée par le personnel technique des écoles aidé d'ouvriers auxiliaires. Une grande partie du matériel, tables, bancs, portes, boiseries, etc..., a été construit par les établissements eux-mêmes.

Ces dispositions, ainsi qu'un contrôle très strict des dépenses effectuées ont permis de créer l'Institut Industriel d'Algérie ainsi que l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie d'Alger, et de transformer l'Ecole Pratique de Constantine dans les meilleures conditions d'économie tout en les dotant d'un outillage moderne et des derniers perfectionnements de la technique.

CONDITIONS D'ADMISSION
DANS LES
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Institut Industriel d'Algérie, Maison-Carrée. — Cet établissement forme des techniciens capables de devenir des agents de maîtrise dans diverses spécialités (électricité, métallurgie, travaux publics, moteurs thermiques, dessinateurs, etc...).

Les candidats doivent être âgés de 16 ans au moins et de 19 ans au plus le 1^{er} Octobre de l'année du concours.

Le programme du concours d'entrée est celui du brevet de l'enseignement primaire supérieur.

Peuvent être admis sans examen :

1° Les candidats admissibles aux épreuves orales du concours des écoles nationales d'Arts et Métiers ;

2° Les candidats pourvus du diplôme de sortie délivré par les écoles nationales professionnelles et par l'Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys.

Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys. — Les élèves diplômés de cette école trouvent aisément des emplois dans divers services des compagnies de chemins de fer, de l'Administration des P. T. T., des Ponts et Chaussées et sont très recherchés par les industriels.

Les candidats doivent être âgés de 14 ans au moins et de 17 ans au plus au 1^{er} Octobre de l'année du concours.

Les épreuves du concours portent sur le programme du cours supérieur des écoles primaires élémentaires.

Ecoles pratiques d'Alger (Sections industrielles et commerciale) et de Constantine (Section industrielle). — Les Sections industrielles de ces établissements ont pour objet l'apprentissage des professions de mécanicien, d'ajusteur, de fondeur, de menuisier, d'ébéniste, d'électricien, etc.

Les Sections commerciales conviennent spécialement aux jeunes gens et jeunes filles qui désirent devenir employés de commerce, sténo-dactylographes, comptables, etc...

Les candidats doivent avoir plus de 12 ans et moins de 15 ans au 1^{er} Octobre de l'année du concours.

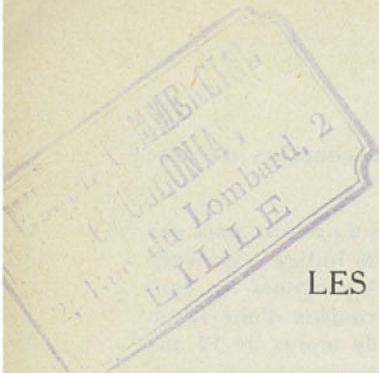
Les connaissances exigées sont celles du Certificat d'études primaires élémentaires. Les élèves de l'Ecole Coloniale de Dellys et des Ecoles pratiques peuvent, s'ils justifient des connaissances requises, poursuivre leurs

études à l'Institut Industriel et se préparer ainsi au concours d'entrée aux Ecoles Nationales d'Arts et Métiers.

Elèves indigènes. — Les élèves indigènes sont admis à prendre part aux divers concours ci-dessus. En outre, la section spéciale indigène annexée à l'Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys reçoit sans concours les candidats justifiant qu'ils parlent, lisent et écrivent le français d'une façon convenable et qu'ils sont âgés de plus de 14 ans et de moins de 17 ans lors de leur admission.

Tableau indiquant le montant des frais de scolarité et de pension dans les établissements d'enseignement technique depuis le 1^{er} Octobre 1929

Etablissements	Externat	Demi-pension	Internat	Trousseau	Provision renouvelable versée par l'élève	Observations
Institut Industriel d'Algérie	500	1.200	2.000	Néant	250	Il est accordé des bourses de demi-pension et des bourses d'internat.
Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie d'Alger	gratuit	600	1.200	1.500	250	
Ecole Pratique d'Industrie de Constantine	»	»	»	»	50	Les élèves peuvent actuellement obtenir des bourses d'entretien de 1.500 francs.
Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys	»	600	1.200	1.500	250	



LES COURS PROFESSIONNELS

En Algérie comme en France, les établissements d'enseignement technique ont non seulement pour rôle principal de former les cadres de certaines professions et de leur fournir des ouvriers qualifiés, mais encore, grâce à leur personnel et leur matériel, ils servent d'appui aux cours professionnels.

L'enseignement professionnel, en effet, a pour objet de préparer à leurs fonctions la masse des travailleurs, tâche à laquelle les écoles techniques du Gouvernement ne sauraient suffire et qui implique la collaboration incessante des pouvoirs publics et de l'initiative privée.

C'est aux groupements professionnels de chaque région qu'il appartient d'indiquer les besoins locaux dans chaque branche de commerce et d'industrie et c'est d'eux que doivent venir l'impulsion et la continuité dans l'action en matière d'apprentissage.

L'utilité des cours professionnels dus à l'initiative privée n'est plus à démontrer. La vitalité des cours de cette nature ne cesse, d'ailleurs, de s'affirmer en Algérie.

Dans l'ensemble, ils doivent s'adresser à toutes les activités commerciales, industrielles et artistiques et aux élèves de tous âges, de tous degrés d'intelligence et d'instruction.

L'organisation à réaliser doit être d'une extrême souplesse, donner tous les enseignements demandés par la clientèle, s'adapter à tous les besoins, à toutes les circonstances, être accessible à tous.

Le but à atteindre est de ménager, à tous ceux qui n'ont pas eu la chance de pouvoir fréquenter les écoles, les moyens d'arriver par leur propre travail et tout en gagnant leur vie, à des situations en rapport avec leur mérite et leur travail.

Les cours professionnels, dus à l'initiative privée, se sont multipliés en Algérie au cours des vingt dernières années.

Dans le département d'Alger, la *Société mutuelle de préapprentissage d'Alger*, fondée en 1913, dans un petit atelier de la rue Fontaine-Bleue, pouvait recevoir une vingtaine d'élèves ; elle s'est surtout développée, à partir de 1917, grâce au concours financier de la Colonie.

Le terme de préapprentissage s'applique d'ailleurs ici à la formation professionnelle d'enfants qui, tout en continuant à suivre les cours des écoles primaires, désirent subir une préparation préalable avant d'entrer dans un atelier.

Les trois établissements que la Société de Préapprentissage d'Alger a créés au Champ-de-Manœuvre, à Bab-el-Oued et dans la rue Marengo répondent aux besoins industriels de ces divers quartiers et seraient suivis par un nombre d'enfants encore plus considérable si les places disponibles ne faisaient défaut.

Située dans un quartier industriel, la section du Champ-de-Manœuvre est plus particulièrement spécialisée dans l'apprentissage des métiers des métaux ; l'enseignement comprend quelques cours pratiques d'atelier et des études de dessin et de technologie.

La section de Bab-el-Oued, installée dans les sous-sols de l'école de la rue Rochambeau comporte surtout l'apprentissage de l'industrie du bois ; la population du quartier dans lequel elle est située comprenant de nombreux ouvriers menuisiers ou ébénistes prédispose les enfants à ce genre de travail.

Quant à la section de la rue Marengo, elle est principalement destinée aux enfants arabes et kabyles de la haute ville et patronnée par un groupe de notables indigènes. Contrairement à l'opinion communément répandue que l'ouvrier indigène est incapable de fournir un travail aussi exact et précis que celui de l'ouvrier européen, les travaux exécutés par les apprentis indigènes de cette section peuvent soutenir la comparaison avec ceux des élèves des deux autres sections.

Les cours de la Société mutuelle de préapprentissage d'Alger ont lieu le soir à la sortie des écoles. Les enfants, sous la direction de maîtres-ouvriers, travaillent d'abord alternativement le bois et le fer pour se spécialiser ensuite selon leurs goûts et leurs aptitudes.

L'ensemble des cours de ces trois sections est fréquenté par 500 élèves ; tel est le bilan obtenu par cette société, grâce aux efforts de son président et de ses collaborateurs.

À côté de cette société, fonctionnent à Alger les *Cours professionnels de la Ville d'Alger*. Fondée en 1918, sous le patronage de la Chambre de Commerce et du Syndicat Commercial, cette œuvre, à la différence de la précédente, s'adresse à des jeunes gens, apprentis en atelier ; elle a pour but de leur donner l'instruction générale et technique dont ils ont besoin pour devenir des ouvriers qualifiés et même de remplir, dans l'avenir, grâce à leurs efforts personnels, le rôle de chefs d'équipe et de contremaîtres.

Ces cours groupent 100 élèves et comprennent des sections de mécaniciens, de serruriers, de chaudronniers, de peintres, de tailleurs et de linotypistes.

La durée des études est de trois années.

Si l'on ajoute à ces diverses œuvres, en pleine activité, l'effort réalisé dans l'enseignement commercial, on se rend compte de l'importance de la tâche assurée par la Chambre de Commerce d'Alger et par le Syndicat Commercial Algérien en matière d'enseignement professionnel.

D'autres institutions, de moindre importance, existent dans l'agglomération algéroise. Parmi elles, on peut citer notamment l'Ecole professionnelle populaire du Ruisseau, qui s'attache à former des charpentiers de marine.

A Oran, l'*Association des cours industriels*, qui est la doyenne des œuvres d'enseignement professionnel en Algérie, mérite une mention toute spéciale par la qualité et le dévouement de son personnel et par les résultats remarquables qu'elle a obtenus, non seulement au point de vue professionnel, mais en ce qui concerne l'assiduité des élèves, leur tenue, et l'esprit dont ils sont animés.

Les organisateurs déplorent d'avoir à refuser, chaque année, faute de moyens, l'admission de jeunes gens, désireux de s'instruire, que les nécessités de la vie ont chassés trop tôt de l'école. Le véritable remède à cet état de choses pour l'avenir doit consister dans la création, d'ailleurs prévue, à Oran, d'une Ecole pratique d'industrie qui permettra de donner à l'enseignement professionnel, par des moyens accrus et perfectionnés tout le développement que réclame l'importance de cette ville. Mais, même à ce moment, il y aura lieu de conserver et d'encourager les cours du Marché Karguentah, qui ont depuis longtemps démontré leur utilité.

A Bel-Abbès, les cours industriels enseignent l'apprentissage des métiers de forgeron, ajusteur, ferblantier, menuisier, grâce au concours d'instituteurs et d'agents de la Cie P.L.M.

Bien que la région de Perrégaux ne semble pas appelée à un développement industriel marqué, le voisinage des ateliers des Chemins de Fer Algériens de l'Etat vaut à cette commune une population ouvrière relativement importante, dont les enfants, sous l'influence du milieu familial, se destinent aux professions industrielles.

L'œuvre, très active, assure le fonctionnement de cours de préapprentissage, d'une école d'apprentissage et de cours de perfectionnement du soir, suivis par 80 élèves environ.

Au fonctionnement de cette institution collaborent la commune, la la compagnie des chemins de fer, l'autorité académique et la direction du Commerce au Gouvernement général.

En vue de doter la ville de Constantine d'une organisation complète d'apprentissage répondant au plan d'ensemble élaboré pour l'extension de l'enseignement professionnel en Algérie, le *Comité de patronage d'apprentis de Constantine* a entrepris, après la guerre, une œuvre de grande envergure. Cette ville possède aujourd'hui une école pratique d'industrie qui a remplacé, depuis le 1^{er} janvier 1925, l'ancienne école d'apprentissage, des cours de préapprentissage et des cours complémentaires du soir.

Les cours de préapprentissage, fréquentés par plus de 400 élèves, décèlent les aptitudes, orientent nombre d'enfants vers les professions manuelles et contribuent au recrutement de l'école pratique d'industrie.

Les cours du soir pour jeunes gens en atelier obtiennent un succès tout particulier et sont suivis par 160 élèves environ.

Le *Comité de patronage d'apprentis de Bône*, comme celui de Constantine, consacre son activité à la fois au préapprentissage (12 élèves), à l'apprentissage (65 élèves) par une école de jour et par des cours complémentaires (128 élèves).

L'école du jour constitue une véritable école d'apprentissage édiflée au moyen d'une subvention extraordinaire de la Colonie et dotée d'un outillage moderne.

Les élèves y reçoivent, à côté d'éléments d'instruction générale et technique, un enseignement pratique d'atelier pour les professions suivantes : ajustage, tournage, forge, chaudronnerie, menuiserie, ébénisterie, sculpture et modelage.

Cette école forme de véritables ouvriers spécialistes très appréciés par les industriels et les services publics de la région.

Placée également sous les auspices d'un Comité de patronage, l'*Ecole d'apprentissage de Tébessa*, qui a été ouverte le 1^{er} mars 1929, réalise un centre d'instruction pratique pour la commune de plein exercice de Tébessa et pour les deux communes mixtes de Morsott et de Tébessa.

Cette région minière doit faire appel à une main-d'œuvre exercée pour la direction des chantiers, l'entretien du matériel et de l'outillage, la production de la force motrice, les transports, etc... Intéressées à la formation de ces ouvriers qualifiés, les sociétés minières de l'Ouenza, les Phosphates de Constantine, du Kouif, du Bou-Kadra ont apporté leur concours à la construction de cette école et contribuent à ses dépenses de fonctionnement.

Ces différents cours professionnels, encouragés, dirigés et contrôlés par l'Administration, témoignent d'une activité qui légitime tous les espoirs. L'apprentissage rationnel qui y est donné attire un nombre croissant d'élèves. Ces derniers peuvent facilement se placer dans l'industrie à l'issue des cours et obtiennent des salaires de début de 16 à 20 frs., portés à 25 et jusqu'à 35 frs. au bout de quelques mois. De nombreuses places leur sont également offertes par les Compagnies de Chemins de fer, le service des P.T.T., l'Aviation, la Marine de Guerre, les Arsenaux militaires, etc...

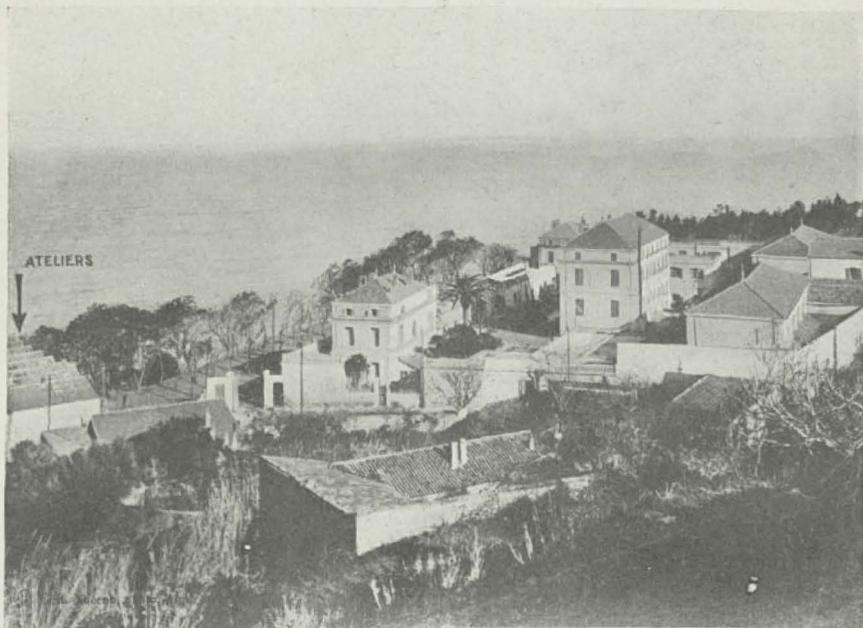
Si la fréquentation des cours est satisfaisante dans son ensemble, il y a lieu cependant de regretter trop de défections avant la fin des cours. Tous les élèves ne poursuivent pas leurs études jusqu'à l'obtention du diplôme ou du certificat délivré par ces institutions. L'appât du salaire immédiat est la cause principale pour laquelle les élèves, le plus souvent à l'instigation de leurs parents, quittent les cours.

Il convient de noter les efforts méritoires accomplis par les œuvres existantes pour mettre en harmonie la formation des apprentis avec les besoins de l'industrie locale. De nouvelles sections ont été récemment créées en vue de la formation des spécialistes qui font défaut dans certaines branches : une école de charpentiers de marine a été annexée à

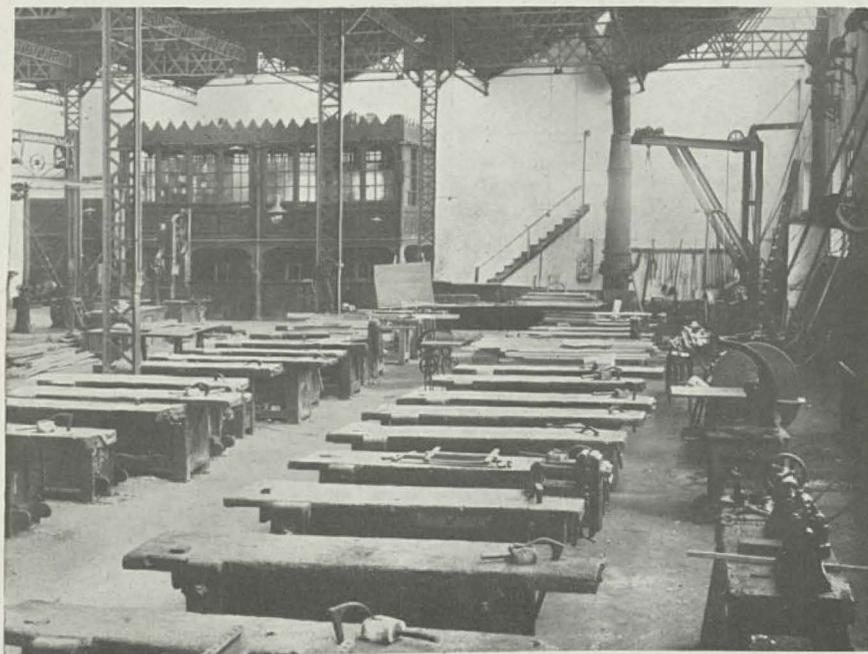
l'école d'apprentissage de Bône, des sections de linotypistes ont été organisées à Alger et à Oran ; des cours de peinture, de tonnellerie, de mécaniciens spécialistes d'aviation sont demandés par les groupements patronaux et vont être institués par le Comité des cours professionnels d'Oran.

Par contre, il a paru sage de limiter l'apprentissage de certains métiers pourvus d'une main-d'œuvre suffisante.

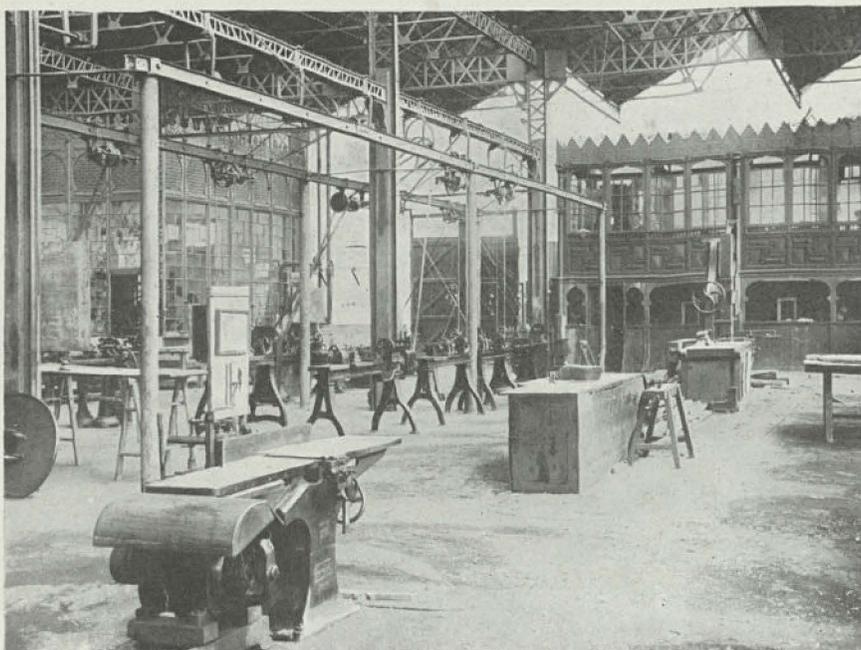
Malgré le développement constant des cours privés, l'œuvre qui reste à réaliser est encore vaste et complexe ; des centres importants, tels que Philippeville, Mostaganem, Mascara et Tlemcen sont dépourvus de toute institution professionnelle. La fondation de cours dans ces diverses localités sera la tâche de demain.



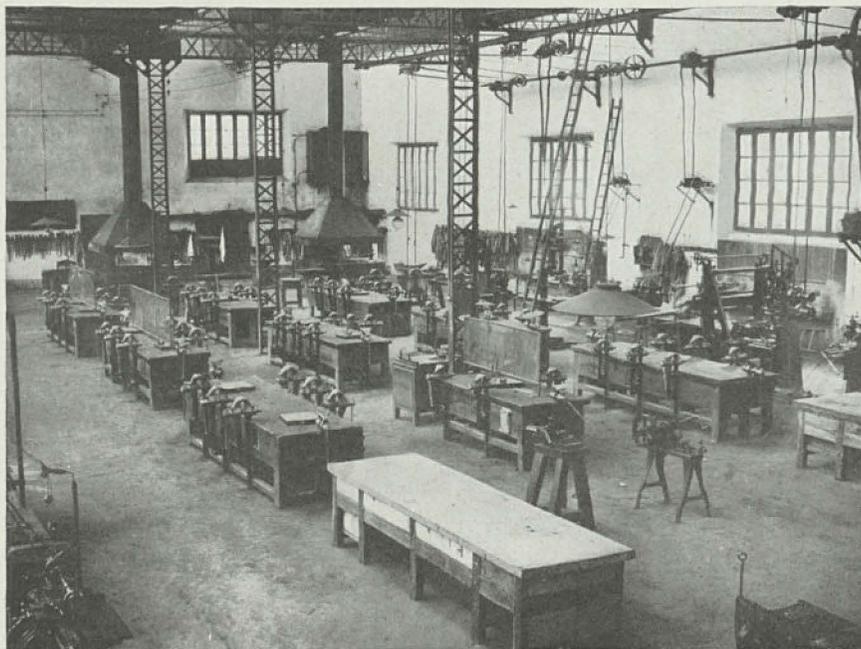
Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys *Cl. Xuereb - Alger*
Vue générale



Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys
Atelier du Bois



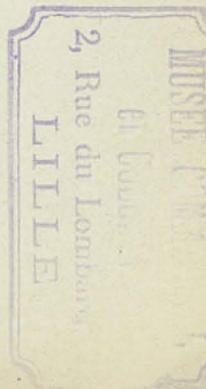
Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys
L'Atelier du Bois (Machines)



Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys
L'Atelier des Métaux

SITUATION DES ŒUVRES PRIVÉES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1930

Départements	Nom de l'Œuvre	Effectif			Diplômes délivrés	Subventions			Ressources diverses
		Élèves	Profes ^s	C/Maitres		Colonie	Départ.	Commune	
Alger	Société mutuelle de préapprentissage d'Alger.	500	6	17		66.000		5.500	47.000
	Cours professionnels d'apprentissage de la Ville d'Alger	89	9			57.600			9.100
	Cours professionnels de l'E.P.I. d'Alger.....	115	2	5		10.000			
	Société d'apprentissage « le Travail ».....	40	2				300		
	Ecole Industrielle du Ruisseau.....	33	1	2		8.000			1.200
	Cours professionnel de Boufarik.....	28	2	1	12	25.000		6.500	
		805							
Oran	Association des cours industriels d'Oran.....	161	12	10	27	7.000	4.000	9.000	8.100
	Association des cours industriels de Perrégaux	71	2	2		25.683	2.000	2.000	
	Association des cours industriels de Sidi-bel- Abbès	40	3	5	5	5.000	3.000	3.000	
		273	17	17	32	37.000	9.000	14.000	8.100
Constantine	Comité de patronage d'apprentis de Constan- tine	564	14	8	3	86.000	18.000	7.000	10.000
	Comité de patronage d'apprentis de Bône....	205	3	11		157.256	19.000	6.400	1.000
	Ecole d'apprentissage de Tébessa.....	35	1	2		30.000	10.000	15.000	10.000
		804							



L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

Le développement continu du commerce algérien, attesté par le mouvement des échanges avec l'extérieur, qui a atteint près de 10 milliards en 1929, rend nécessaire une organisation complète et rationnelle de l'enseignement commercial.

L'enseignement du degré supérieur et du degré moyen comportant les connaissances théoriques étendues qui sont indispensables à de futurs chefs d'entreprises est donné à l'*Ecole Supérieure de Commerce d'Alger*.

Cet établissement offre aux jeunes gens et aux jeunes filles qui désirent accéder aux situations du Commerce, de l'Industrie ou de la Banque ou encore à certaines carrières administratives, le choix entre deux combinaisons :

1° Deux années seulement d'études techniques supérieures (2° et 3° années), à condition d'avoir au moins 16 ans et de subir avec succès, un examen d'entrée ;

2° Trois années d'études normales (1°, 2° et 3° années), à la condition d'avoir au moins 15 ans et d'être admis au concours d'entrée.

L'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger, créée en 1901, est organisée sur le modèle des établissements similaires de la Métropole.

La plupart des élèves bénéficient de bourses coloniales ou départementales.

La formation des cadres moyens du commerce est assurée dans les écoles pratiques de commerce.

Une section commerciale a été ouverte, le 1^{er} octobre 1929, à l'*Ecole Pratique d'Alger*.

Elle a pour but de donner aux élèves un complément d'instruction générale et une initiation aux matières techniques : comptabilité, économie, politique, hygiène, législation commerciale et industrielle, opérations de banque, commerce maritime, consignation et transit, vente et publicité, sténo-dactylographie, correspondance, langues vivantes, etc...

La durée des études est de trois ans ; le programme est celui des écoles de commerce de la Métropole.

Des sections commerciales seront prochainement annexées à l'Ecole pratique de Constantine, ainsi qu'à l'Ecole d'Apprentissage de Bône. L'Ecole pratique d'Oran comprendra, dès son ouverture, à la fois une section commerciale et une section industrielle.

L'enseignement élémentaire commercial, qui vise à préparer des employés de commerce (comptables, teneurs de livres, vendeurs, etc...), est donné dans des cours relevant, soit de l'initiative privée, soit des Chambres de Commerce et des Syndicats commerciaux. Ils sont subventionnés par la Colonie.

A Alger, *les Cours Commerciaux de la Ville d'Alger* ont été fondés en avril 1888, par la Chambre de Commerce et le Conseil municipal d'Alger. Ces cours sont gratuits et ont lieu le soir. Ils sont communs aux jeunes gens et aux jeunes filles. L'enseignement comporte deux années de cours normaux et traite des matières suivantes : comptabilité générale et commerciale, banque, crédit industriel et agricole, droit commercial, géographie commerciale, anglais et sténographie.

Les élèves qui sortent avec le diplôme ou le certificat de fin d'études sont recherchés comme comptables par les maisons de commerce, les banques et les compagnies de navigation où ils trouvent des emplois bien rémunérés. D'autre part, ils apportent un concours précieux aux petits commerçants, qui les emploient à la tenue de leur comptabilité pendant les heures libres.

A Oran, fonctionne depuis 1897, *une Ecole Pratique de Commerce* ; cette appellation, qui laisserait supposer une similitude avec les écoles pratiques de la Métropole est impropre ; celles-ci sont des écoles de gouvernement et des écoles de jour, tandis que celle d'Oran est due à l'initiative privée et donne son enseignement sous forme de cours du soir à des jeunes gens ayant déjà une situation comme employés de commerce ou aides-comptables.

Cette institution, subventionnée par la Colonie, fait d'ailleurs preuve d'une activité remarquable. Faute de locaux suffisants, elle est obligée de refuser un grand nombre d'élèves. Les auditeurs assistent aux séances debout au fond de la classe et jusque dans la cour, le maître pour être entendu du dedans au dehors doit professer à la porte, en plein courant d'air. Le succès de cette école et l'estime où la tiennent les commerçants sont indiscutables.

L'organisation comporte : 1° une année préparatoire destinée aux élèves trop faibles pour être admis en première année ; 2° trois années normales, où les élèves reçoivent une instruction technique et pratique leur ouvrant les carrières de sténo-dactylographes, de teneurs de livres de comptables et même de futurs chefs d'entreprise.

L'Ecole prépare aux concours de la Banque de France, de la Banque de l'Algérie, au certificat de teneurs de livres, au diplôme de comptable de la Société de Comptabilité de France, aux examens de l'Institut Sténographique de France.

A Bougie, l'Université coopérative « *la Fourmière* » a organisé des cours commerciaux et de sténo-dactylographie, très suivis et qui obtiennent des résultats très satisfaisants.

Dans les autres centres importants, les employés de commerce n'ont pas à leur disposition de cours de perfectionnement. Un gros effort reste à faire dans cette voie.

Le tableau ci-après, donne les derniers renseignements statistiques recueillis sur les diverses institutions d'enseignement commercial.

Nom de l'Œuvre	Effectif	Subvention de la Colonie
Ecole Supérieure de Commerce d'Alger.....	53	60.000
Ecole Pratique d'Alger-Section commerciale..	11	Dépenses à la charge de colonie
Ecole Pratique de Commerce d'Oran.....	550	8.000
Cours Commerciaux de la Ville d'Alger.....	487	12.000
Union des Sténographes de l'Afrique du Nord	175	2.000 (en 1928)
Université coopérative « la Fourmilière » de Bougie	64	3.000



L'ENSEIGNEMENT MARITIME

L'enseignement maritime est organisé dans la Colonie sur les mêmes bases que dans la Métropole.

La formation des officiers du pont de la marine marchande est assurée par l'Ecole nationale de navigation d'Alger, qui relève du Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine Marchande.

Une Ecole préparatoire, subventionnée par le Gouvernement Général, est ouverte aux jeunes gens désireux de suivre les Cours de l'Ecole Nationale de navigation. Elle facilite et régularise le recrutement des élèves. Les futurs officiers de la marine marchande ne sont, en effet, admis à l'Ecole Nationale de Navigation qu'après un examen d'entrée qui porte sur des connaissances ne pouvant être acquises que dans un cours préparatoire spécial. Ce cours, organisé depuis 1920 par la Section d'Alger de la Ligue Maritime et Coloniale, a permis d'assurer un meilleur recrutement des élèves.

A l'Ecole Nationale de Navigation a été annexée une section d'officier-mécanicien. Son but en est de préparer les ouvriers ou apprentis mécaniciens, chaudronniers, forgerons, ajusteurs, tourneurs, électriciens, chauffeurs, etc..., aux examens officiels pour l'obtention des brevets de mécanicien de première et de deuxième classe de la marine marchande. Le programme de cette Section n'est autre que le programme officiel de ces examens.

L'institution de ces cours, qui remonte à 1912, répondait à un besoin évident. Depuis longtemps, les armateurs et acconiers d'Alger se plaignaient de ne pouvoir recruter sur place les mécaniciens brevetés que les lois en vigueur les obligent à embarquer sur leurs navires, remorqueurs, chalutiers à vapeur, etc...

D'autre part, il était utile de permettre aux ouvriers d'acquérir l'instruction technique qui leur donnerait accès au grade de mécanicien breveté et qui améliorerait ainsi leur condition.

D'un autre point de vue, l'adaptation de l'enseignement professionnel maritime à l'organisation de l'enseignement technique prévu par la loi du 25 juillet 1919 a fait l'objet d'une étude spéciale.

Les écoles de pêches qui seront instituées en Algérie bénéficieront du concours financier de la Colonie dans les mêmes conditions que les cours industriels ou commerciaux.

Ces dispositions paraissent suffisantes pour satisfaire aux besoins actuels des industries des pêches maritimes dans la Colonie.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FÉMININ

Parallèlement à la formation d'ouvriers qualifiés doit être poursuivie celle d'ouvrières spécialisées dans différentes branches de l'activité féminine ; tel est l'objet des cours de coupe, de couture et de modés institués par diverses associations.

Il convient tout-particulièrement de mentionner le rôle éducatif des cours de coupe, de couture et de mode pour jeunes filles qui fonctionnent, grâce au concours de « l'Association des Cours Professionnels de la Ville d'Alger » dans une voûte de la rampe Frédéric-Chassériau, spécialement aménagée en atelier et complètement outillée. Le programme comprend la coupe, la couture, l'essayage et le coup de fer, en un mot tout ce qui concerne le vêtement de dame, ainsi que la confection des chapeaux.

Le succès qui a favorisé ces cours dès leur création en 1921, ne fait que s'affirmer à l'effectif des élèves qui ne cesse de s'accroître. Celui-ci comprend, soit des jeunes apprenties déjà en atelier, soit des jeunes filles et des jeunes femmes, qui ne songent pas à apprendre le métier de couturière ou de modiste, mais seulement à devenir capables d'exécuter leurs toilettes et d'alléger ainsi notablement leurs charges familiales.

L'Association Algérienne d'Assistance aux Femmes par le Travail, créée pendant la guerre, pour venir en aide aux femmes des mobilisés, s'est transformée par la suite en œuvre d'éducation professionnelle et ménagère.

Ses méthodes spéciales méritent d'être exposées. Les jeunes filles patronées par cette Association sont placées en atelier comme couturières, modistes, culottières, gilettes, repasseuses, etc..., jusqu'à ce qu'elles soient des ouvrières accomplies ; elles reçoivent une allocation d'apprentissage fixée par journée de travail effectif à 1 fr. 25 pour les européennes et à 0 fr. 75 pour les indigènes. Le Comité exerce sur ses protégées une surveillance morale étroite.

Chaque lundi, dans la matinée, les boursières européennes assistent à deux cours créés à leur intention : le premier, un cours de dessin, à lieu à l'Ecole d'Art Industriel, rue Edmond-Adam ; le second est un cours d'enseignement ménager fait à l'Ecole Ménagère du Jardin d'Essai du Hamma par la directrice. Cette Ecole, qui relève de la Direction de l'Agriculture et de la Colonisation, a été créée en 1918 ; elle a pour objet de compléter l'éducation théorique et pratique des jeunes filles pour tout ce qui concerne l'économie domestique et la vie à la campagne.

L'Œuvre d'Apprentissage des Jeunes Filles d'Alger, dont le siège social est 11, rue Bab-el-Oued, a une action beaucoup moins étendue. Son

enseignement comprend des cours de lingerie, de broderie et de chimie suivis par 20 à 30 élèves.

Il est regrettable que des cours de ce genre, qui rendent des services très appréciés pour la formation de la main-d'œuvre ouvrière, ne fonctionnent pas dans les principales villes de la Colonie.

L'Administration ne manquerait pas d'encourager les initiatives qui se manifesteraient dans ce sens.

La situation des œuvres d'enseignement technique féminin au 31 décembre 1929 est donnée dans le tableau suivant :

Nom de l'Œuvre	Effectif	Subvention de la Colonie
Cours professionnels d'apprentissage de la Ville d'Alger.....	525	57.000
Association algérienne d'assistance aux femmes par le travail.....	100	35.000
Œuvre d'apprentissage des jeunes filles d'Alger	18	

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'orientation professionnelle a pour but de diriger l'enfant, au sortir de l'école primaire, vers la profession qui correspondra le mieux à ses goûts et à ses aptitudes et qui lui permettra d'obtenir, avec un gain satisfaisant, les meilleurs résultats.

L'orientation professionnelle se propose donc de remplacer l'empirisme sommaire qui préside en pareille matière à la détermination des familles par des méthodes de plus en plus rationnelles, tenant compte de tous les éléments capables d'influer sur une décision qui engage l'avenir de l'enfant.

Dans son programme d'organisation de l'enseignement professionnel et technique, l'Administration algérienne, reconnaissant toute l'importance de cette question, s'exprimait ainsi :

« Tout d'abord et avant même de songer à créer des organismes pour l'enseignement professionnel et technique, il importe de se préoccuper du recrutement des futurs élèves de cet enseignement. »

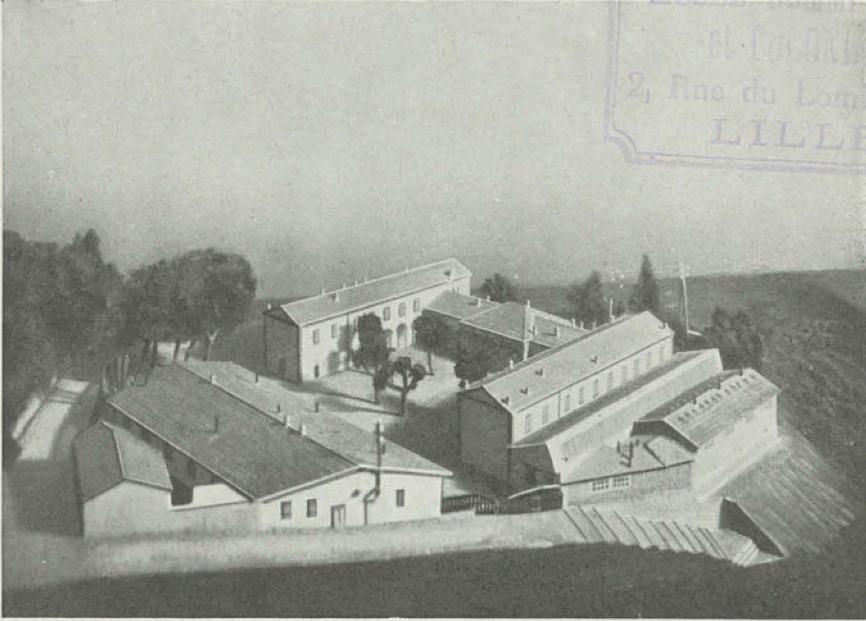
« On sait la tendance, due à la prépondérance donnée à l'instruction générale, qu'ont manifestée jusqu'ici toutes les classes de notre population pour les professions libérales. Il en est résulté que certaines carrières sont aujourd'hui encombrées, tandis que nos entreprises commerciales manquent d'hommes jeunes, actifs et instruits. Le premier souci des pouvoirs publics doit donc être d'orienter la jeunesse française vers l'agriculture, le commerce et l'industrie. »

Il est à remarquer que, contrairement aux appréhensions manifestées dans ce rapport, le recrutement des écoles et cours d'enseignement professionnel a été fort abondant parce qu'il répondait au développement de l'industrie et du commerce algérien. Aussi a-t-il paru indispensable, avant d'organiser l'orientation professionnelle, dont les méthodes ne sont encore ni bien définies ni susceptibles de généralisation, d'augmenter le nombre de cours professionnels, afin d'instruire de jeunes apprentis.

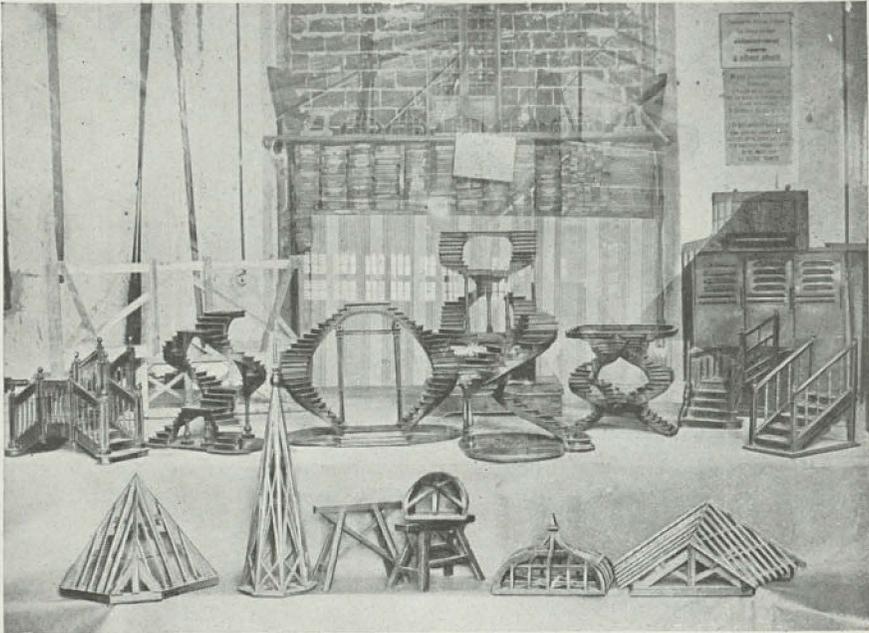
Les véritables conseillers d'orientation professionnelle sont les maîtres de l'enseignement primaire et surtout les directeurs et professeurs des écoles et cours d'enseignement professionnel, secondés par les inspecteurs du travail. Ces agents sont, par leurs fonctions, en contact permanent avec les apprentis et les milieux industriels.

En outre, dans la plupart des cours professionnels fonctionne un service de placement pour les élèves, qui permet de se rendre compte des débouchés offerts et par suite des besoins de l'industrie locale. Une adaptation progressive s'est faite ainsi entre ces besoins et le nombre des élèves admis à suivre le cours de chaque spécialité.

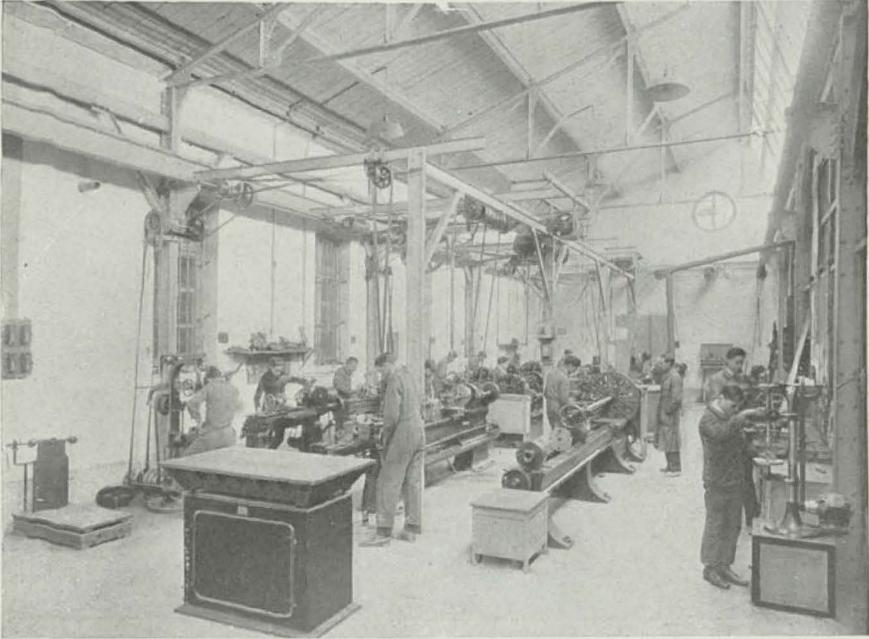
MUSÉE COMME CI-DESSUS
ET COMME ÇA-DÉSSOUS
2, Rue du Lombard, 2
LILLE



Ecole Pratique d'Industrie de Constantine
Vue générale



Ecole Pratique d'Industrie de Constantine
Travaux de charpente exécutés par les Elèves



Ecole Pratique d'Industrie de Constantine
L'Atelier de Mécanique



Ecole Pratique d'Industrie de Constantine
L'Atelier du Bois

Cette souplesse et cette prudence s'imposent dans un pays neuf, en pleine transformation économique et sociale, comme l'Algérie. Alors qu'en France, la population présente dans l'ensemble un caractère d'homogénéité, que toutes les branches de l'activité humaine s'y développent parallèlement, on se trouve ici en présence de races diverses, qui offrent entre elles des différences profondes.

Les industries y évoluent avec rapidité, notamment la construction et la réparation des machines agricoles, la réparation des moteurs thermiques, le bâtiment, etc... ; l'agriculture elle-même s'industrialise chaque jour.

Avec le développement constant de l'enseignement professionnel, la création d'offices d'orientation professionnelle s'imposera dans toutes les communes qui auront souci de fournir à la Colonie des individualités professionnellement qualifiées.

Après une étude approfondie des diverses solutions qui peuvent être envisagées, il paraît opportun d'appliquer en Algérie les directives suivies en France par le Ministère de l'Instruction Publique.

L'orientation professionnelle est réglementée dans la Métropole par le décret du 26 septembre 1922, qui prévoit que des offices d'orientation professionnelle peuvent être créés avec le concours financier de l'Etat ; ces organismes ont pour mission principale d'aider les offices publics de placement dans leur tâche, afin de leur permettre de placer rationnellement les adolescents.

En vue d'encourager, dans les mêmes conditions que dans la Métropole, les offices d'orientation professionnelle qui viendraient à se constituer, un crédit spécial a été prévu au budget de la Colonie. Il est permis d'espérer que des organismes de cette nature ne tarderont pas à fonctionner dans les chefs-lieux des trois départements algériens.



ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

En Algérie comme dans la Métropole, la mise à exécution du plan d'ensemble de l'enseignement professionnel adopté par les Assemblées algériennes a été, pendant quelque temps, retardée par l'incertitude de la solution qui allait prévaloir quant à la direction de cet enseignement.

Convenait-il de créer une direction de l'enseignement technique ? Était-il, au contraire, préférable de confier cette tâche à la Direction chargée des Services économiques, c'est-à-dire à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation au Gouvernement Général ?

La Commission, présidée par M. PAINLEVE, estimait, en 1917, que « ni l'Université, ni aucune institution algérienne ne possédait à elle seule les ressources, les capacités et les compétences indispensables pour réaliser une telle œuvre : d'où la nécessité d'une collaboration ».

Et elle ajoutait :

« L'Université a pour elle l'expérience de l'enseignement, de saines méthodes pédagogiques, des connaissances théoriques profondes qui manquent aux praticiens autodidactes. Dans le domaine de l'enseignement général, ces qualités leur suffisent pour mener à bien la tâche très ingrate et très lourde de répandre les connaissances élémentaires dans un pays où les 65 centièmes de la population sont dépourvus de toute instruction. Mais, d'autre part, le futur enseignement technique doit être modelé sur les besoins de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Or, ces besoins, qui donc les connaît, sinon les praticiens, c'est-à-dire les hommes qui, loin de l'Université, mènent la dure bataille des réalisations pour leurs affaires et les affaires des autres ? »

« Ce qui a manqué jusqu'ici aux essais de l'enseignement technique, c'est la connaissance exacte et complète des besoins et le pouvoir de coordonner les efforts pour les orienter vers le but à atteindre. Il faut que l'organisation future possède à la fois cette connaissance et ce pouvoir ».

Des travaux de cette commission, il convenait de retenir ce principe essentiel qu'il ne fallait pas détacher l'enseignement technique des réalités pratiques qui lui donnent la vie et l'isoler dans un milieu abstrait, loin des besoins concrets du travail.

C'est ce principe qui a dicté le choix de la Direction du Commerce et de l'Industrie pour diriger l'enseignement industriel et commercial. Cette Direction assure la liaison nécessaire avec les Chambres de Commerce, auxquelles la loi a expressément confié l'enseignement commercial pour lui garantir une orientation pratique, et contrôle l'ensemble des groupements industriels et commerciaux, sans le concours desquels il ne saurait y avoir de véritable apprentissage.

Pour mener à bien une entreprise aussi considérable, la Direction du Commerce s'est attachée, en qualité de conseiller technique pour l'enseignement professionnel, un fonctionnaire expérimenté appartenant au cadre de l'enseignement technique de la Métropole. Ce fonctionnaire, qui est en même temps directeur de l'Institut Industriel d'Algérie, est chargé de l'inspection permanente des écoles et des diverses institutions subventionnées sur le budget de la Colonie : il en contrôle le fonctionnement, en examine les budgets, apprécie l'opportunité des achats d'outillage, etc...

Grâce à ces dispositions, le programme d'enseignement technique industriel et commercial a pu être réalisé par les moyens de la Direction compétente, sans augmentation du cadre des fonctionnaires de l'Administration centrale.

La question des relations avec l'Académie a fait l'objet d'une étude très approfondie, qui a abouti à un accord des deux services intéressés sur la base d'une collaboration intime dans l'esprit des instructions ministérielles. Les attributions de chacun des deux services ont été déterminées dans des conditions d'entière réciprocité.

Le Recteur, le Vice-Recteur et l'Inspecteur Général de l'enseignement des indigènes ont la faculté de visiter les établissements d'enseignement technique, de même que le Directeur du Commerce et ses adjoints peuvent visiter les établissements d'instruction publique possédant des sections d'enseignement professionnel.

Ce *modus vivendi* n'a soulevé aucune difficulté.

Par l'intermédiaire du Conseiller technique pour l'enseignement professionnel, une collaboration étroite s'est établie entre l'Université et le Service de l'enseignement technique ; elle se manifeste notamment à l'occasion de l'étude de projets d'installation d'ateliers, d'écoles, de l'achat d'outillage, de la fourniture de matériel scolaire et de machines outils fabriquées dans les ateliers de l'Institut Industriel d'Algérie. Une telle collaboration présente des avantages d'ordre moral et se traduit par des économies appréciables pour le budget de la Colonie.

Dans le même esprit, les professeurs de l'enseignement général relevant de l'Université sont devenus les collaborateurs des établissements d'enseignement technique pour l'enseignement des spécialités que comportent les programmes de ces établissements.

Un entente s'est également établie avec la Direction des affaires indigènes. Les jeunes européens des campagnes sont admis à suivre les cours organisés dans les centres d'éducation professionnelle à l'usage des indigènes ; des allocations journalières variant entre 5 et 7 francs leur sont accordées durant leur apprentissage.

Cette organisation très souple de l'enseignement technique, l'absence de tout rouage inutile, l'unité de direction, l'entente rationnelle entre les services intéressés ont permis d'assurer le développement continu de cet enseignement selon les conceptions initiales, en harmonie avec les besoins de l'Algérie.

Réglementation.

La législation de l'enseignement technique dans la Métropole est constituée par une succession de dispositions législatives ou réglementaires, dont l'ensemble forme ce que l'on appelle le « Code de l'enseignement technique ».

Les textes principaux sont : la loi du 25 juillet 1919 sur l'organisation de l'enseignement technique (loi Astier), le décret du 10 février 1921, pris en application de cette loi et portant organisation de Comités départementaux de l'enseignement technique, et l'article 25 de la loi de finances du 13 juillet 1925 instituant une taxe d'apprentissage. Le 20 mars 1928 a été enfin promulguée une loi sur l'organisation de l'apprentissage.

De tous ces textes, seule la loi du 25 juillet 1919 est applicable à la Colonie aux termes de son article 52. La mise en œuvre de cette loi aurait toutefois, exigé la création de commissions locales professionnelles, de comités départementaux et cantonaux, dont le fonctionnement n'aurait apporté qu'une collaboration effacée à l'Administration pour la réalisation du programme envisagé. Au surplus, les personnalités algériennes qui s'intéressent au développement de l'enseignement technique prêtent déjà leur concours dans les comités de direction des cours professionnels.

Par ailleurs, les sanctions prévues par la loi pour assurer la fréquentation scolaire des apprentis paraissent beaucoup plus théoriques que pratiques.

Ces diverses considérations et aussi le fait que les cours professionnels existants ont trop d'élèves et sont obligés d'en refuser ont déterminé l'Administration à ne pas rendre effectives, en Algérie, les dispositions de la loi Astier. Il est également impossible d'étendre pratiquement le champ d'application de cette loi, à l'élément indigène encore trop peu évolué. Il faut, d'autre part, éviter de former, par un développement hâtif de l'enseignement professionnel, une main-d'œuvre trop abondante, qui ne trouverait pas son emploi dans la Colonie et qui, par la force des choses, serait amenée à s'expatrier.

Quant à la taxe d'apprentissage, il n'a pas paru opportun de la percevoir dans la Colonie avant la réalisation complète du programme général d'enseignement technique adopté par les Assemblées financières algériennes et qui comporte encore la création d'une école pratique de commerce et d'industrie à Oran.

Tant que cet établissement, dont le personnel servira de cadres à l'enseignement technique dans le département, ne fonctionnera pas, il sera impossible de résoudre, suivant un plan d'ensemble, les divers problèmes relatifs à l'enseignement professionnel : obligation scolaire, brevets professionnels, orientation professionnelle.

D'un autre point de vue, la taxe d'apprentissage constituerait une charge supplémentaire à la production et il convient, à cet égard, de se montrer particulièrement prudent dans un pays neuf comme l'Algérie. Il a

paru préférable, dans ces conditions, d'attendre quelque temps encore les résultats que la perception de cette taxe aura donnés dans la Métropole.

La législation relative au contrat d'apprentissage semblait devoir être accueillie favorablement par les milieux patronaux ; la loi du 20 mars 1928 donne, en effet, la certitude au patron que les apprentis qu'il formera resteront dans son entreprise un temps déterminé. Le contrat d'apprentissage écrit est nécessaire pour que les représentants légaux de l'apprenti se rendent pécuniairement responsables dans le cas où celui-ci briserait son engagement. Une enquête ouverte au sujet de l'opportunité d'étendre cette réglementation à l'Algérie a fait ressortir que l'ensemble des groupements corporatifs n'en désirait pas la mise en vigueur ; ils ont exprimé la crainte qu'en fait le contrat d'apprentissage n'engendrât des obligations pour l'employeur sans sanction réelle à l'égard de l'apprenti défaillant.

Il convient de signaler également que les artisans algériens se sont désintéressés entièrement de toute participation à l'organisation de l'apprentissage des métiers et qu'il n'existe pas dans la Colonie de Chambre de métiers.

Patrons et artisans finiront cependant par comprendre que le concours qu'ils apporteront à l'apprentissage constituera une œuvre utile, car elle est consacrée à la formation professionnelle de la jeunesse et favorise, par cela même, la prospérité de leurs entreprises.

*
**

Les renseignements généraux que renferme le présent ouvrage témoignent de l'activité déployée, depuis une dizaine d'années, par l'Administration Algérienne pour implanter l'enseignement professionnel et technique dans un milieu social et ethnique peu propice au développement de l'apprentissage.

Les résultats déjà obtenus sont la consécration de l'effort accompli par les pouvoirs publics, avec la collaboration de divers groupements et grâce au concours de quelques personnalités, au dévouement desquelles il convient, tout particulièrement, de rendre hommage.

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Administration centrale

M. MARIS, Directeur du Commerce, de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale au Gouvernement Général.

M. GEISER, chef de bureau.

M. CONRAD, sous-chef de bureau.

M. BOURATEU, rédacteur principal.

Institut Industriel d'Algérie

Directeur, chargé des fonctions de Conseiller technique pour l'enseignement professionnel : M. BOUTIRON.

Ingénieur, chef des travaux pratiques : M. CHAMBON, *Ing. A. et M.*

Professeurs : MM.

DUFAUT, *Ing. A. et M.*

CHEILLETZ, *licencié es-sciences, Ing. E.S.E.P.*

UNAL, *professeur es-sciences, titulaire du dip'lôme supérieur d'électricité du Conservatoire des Arts et Métiers.*

Chargés de cours : MM.

BÜSSER, *agrégé de sciences.*

LACROIX, *agrégé de lettres.*

GAROBY, *agrégé d'histoire.*

DI LUCCIO, *licencié.*

GUILLON, *licencié.*

DESFEUX, *Ing. A. et M.*

VIOLES, *Ing. A. et M.*

CHAUZY, *Ingénieur architecte du Gouvernement Général.*

VERNANDE, *Ingénieur des Travaux publics de l'Etat.*

VERNET, *Ingénieur des Travaux publics de l'Etat.*

BOUSQUET, *agrégé de droit.*

VERNHES, *Inspecteur départemental du Travail.*

FLOBERT, *Docteur en droit.*

Chefs d'ateliers : MM. CARANTÈNE, *Ing. E.S.E.P.* ; GARÇON.

Contremaîtres : MM. BADUEL ; MATTÉRA ; CURSACH ; VIGNON ; TISSIER ; RIVA.

Econome : M. VEYRENC.

Commis d'économat : MM. LEGRAND ; COUILLAUT.



Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys

Directeur : M. MARCOU.

Ingénieur, Chef des Travaux pratiques : M. GRIMMER, *Ing. A. et M.*

Professeurs : MM.

BONNIOT, *Ing. I.E.G.*

MEYNARD, *Ing. A. et M.*

DELORT, *Ing. I.E.G.*

DELMATTO, *Diplômé de l'Ecole de Dellys.*

COSTA, *Instituteur détaché.*

MOULIAS Louis, *Instituteur détaché (en congé).*

Chef d'atelier : DUCY.

Contremaitres : ROUSSELET ; COLDRE ; LAUBACH ; AMMIRATI ; LAPORTE ;
TARDIEUX ; DESBOIS.

Econome : TEISSIER.

Commis d'économat : COUDRAY ; NÈGRE.

Surveillants répétiteurs : TISSIER ; LAVALLÉE.

Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie d'Alger

Directeur : M. VISBECQ.

Chef des Travaux pratiques : M. IMBERT, *Ing. A. et M.*

Professeurs : MM.

VIOLES, *Ing. A. et M.*

DESFEUX, *Ing. A. et M.*

JOANIN, *Ing. A. et M.*

DARTIGUES, *Ing. I.E.G.*

RAOUX, *Ing. I.E.G.*

AGOSTINO, *licencié es-lettres.*

GUILLON, *licencié en droit.*

MOULIAS Maximilien, *instituteur détaché.*

Chargés de cours : MM.

CAZENAVE, *agrégé de lettres.*

ODRY, *Ingénieur des chemins de fer.*

LAVIGNON, *Ingénieur des chemins de fer.*

QUELFI, *licencié d'anglais.*

FLOBERT, *professeur de comptabilité.*

PADOVANI, *professeur de sténo-dactylographie.*

Chefs d'atelier : MM. OLIVE ; ROUCOU.

Contremaitres : MM. SODANO ; GISBERT ; BAYGOL ; CARNAUSE ; ROBERT ;
LERMÉ.

Econome : M. BOMPAIN.

Commis d'économat : MM. RAVISY ; DOMINIQUE.

Ecole Pratique d'Industrie de Constantine

Directeur : M. BITON.

Chef des Travaux pratiques : M. BOHÉ, *Ing. A. et M.*

Professeurs : MM.

GRANDQUILLAUME, *Ing. A. et M.*

ROSSI, *Ing. A. et M.*

Chargés de cours : MM.

DELRIEU, *agrégé de grammaire.*

ANTOINE, *docteur en droit, professeur de comptabilité.*

BIANCO, *instituteur.*

Chefs d'atelier : MM. BACQUÉ ; FOURNEL.

Contremaitres : MM. BANDIER ; ELLUL ; FARRET ; TRUILLOT ; KLEIN ; GALY.

Commise d'économat : Mme BITON.

Surveillant général : M. SIBILLAT.

Ecole d'Apprentissage de Bône

Instituteur détaché : M. CUNIN.

Abréviations : Ing. : *Ingénieur.* — A. et M. : *Arts et Métiers.* — E.S.E.P. : *Ecole Supérieure d'Electricité de Paris.* — I.E.G. : *Institut Electrotechnique de Grenoble.*

Liste des œuvres d'enseignement professionnel subventionnées par le Gouvernement Général de l'Algérie

Alger. — Société mutuelle de préapprentissage d'Alger, 32, rue de Lyon à Alger. Directeur-fondateur : M. CHAUSY.

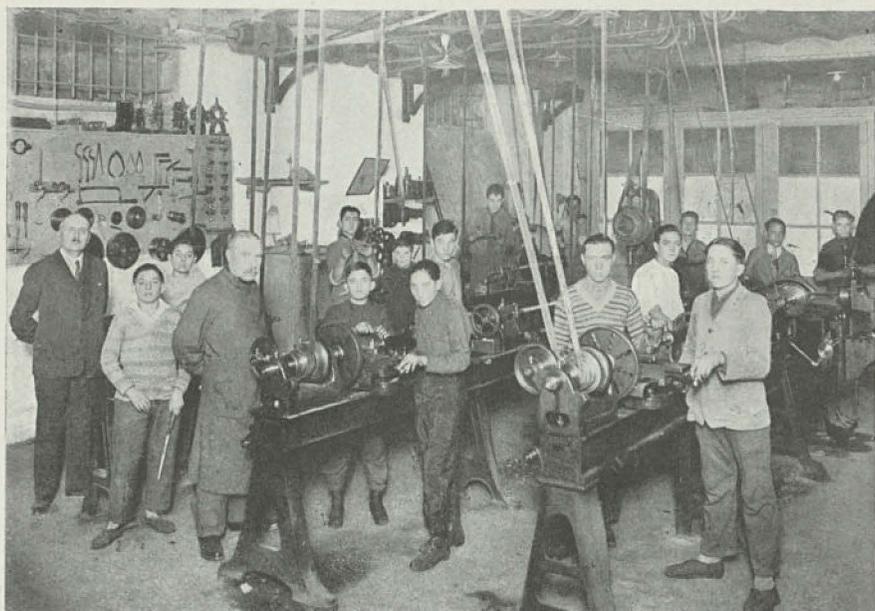
Cours professionnels d'apprentissage de la Ville d'Alger, Palais Consulaire, Alger.

Cours commerciaux de la Ville d'Alger, Palais Consulaire, Alger.

Société d'enseignement professionnel de la Ville d'Alger, 203, rue de Lyon, Alger.

Société « Le Travail », 11, rue Bab-el-Oued, Alger.

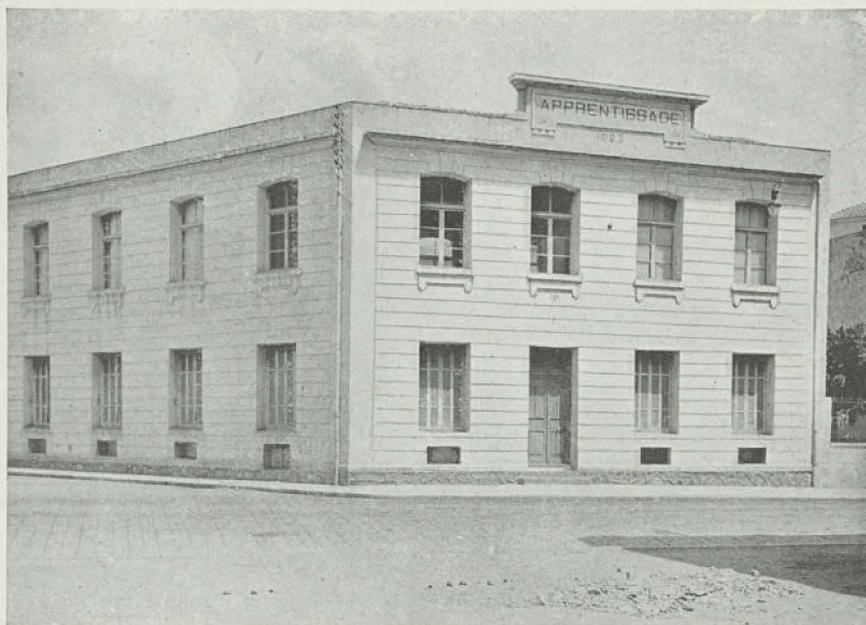
Association professionnelle populaire (cours de charpentiers de marine), Le Ruisseau-Alger.



Cours Professionnels d'Oran
Section de tournage sur métaux



Cours Professionnels d'Oran
Section de menuiserie-ébénisterie



Ecole d'Apprentissage de Bône
Façade d'entrée



Ecole d'Apprentissage de Bône
L'Atelier d'ajustage

Œuvre d'apprentissage des jeunes filles d'Alger, 11, rue Bab-el-Oued, Alger.

Ecole Supérieure de Commerce d'Alger, rampe Chassériau, Alger.

Ecole Nationale de Navigation, rampe Chassériau, Alger.

Cours de mécaniciens de la marine marchande, rampe Chassériau, Alger.

Assistance aux femmes par le Travail, ancien archevêché, place Malakoff, Alger.

Bône. — Ecole d'apprentissage.

Boufarik. — Cours professionnels d'apprentissage.

Bougie. — Université coopérative « La Fourmilière » sous-sols Gueydon.

Constantine. — Cours du Comité de patronage d'apprentis de Constantine. Siège social : Ecole Pratique d'Industrie.

Oran. — Ecole Pratique de Commerce. Hôtel de Ville, Oran.

Association des cours professionnels d'Oran, marché Karguenta, Oran.

Perrégaux. — Association des cours professionnels de Perrégaux, école de garçons.

Sidi-bel-Abbès. — Association des cours professionnels de Sidi-bel-Abbès, avenue Bretaudeau.

Tébessa. — Ecole d'apprentissage.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Historique	7
Les principes de l'enseignement technique	8
Les établissements d'enseignement technique	12
L'Institut Industriel d'Algérie	13
L'Ecole Pratique d'Industrie d'Alger	16
L'Ecole Coloniale d'Industrie de Dellys	22
L'Ecole Pratique d'Industrie de Constantine	25
Construction et aménagement des écoles	27
Conditions d'admission dans les établissements d'enseignement technique	28
Les Cours professionnels	30
L'Enseignement commercial	36
L'Enseignement maritime	39
L'Enseignement technique féminin	40
L'Orientation professionnelle	42
Organisation administrative de l'Enseignement technique	44
Réglementation	46
Personnel de l'Enseignement technique	48
Liste des œuvres d'Enseignement professionnel subventionnées ...	50

Clichés du Service Photographique du Gouvernement Général de l'Algérie

